

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES LOURDS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

—2025—

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

SOMMAIRE

Résumé	3
1. Caractéristiques de l'activité 2025	7
1.1. Centres de contrôle.....	7
1.2. Caractéristiques des contrôleurs	9
1.3. Parc contrôlé	10
2. État du parc contrôlé	13
2.1. Taux de prescription de contre-visites.....	13
2.2. Résultats par fonction	14
2.3. Résultats par défaillance	17
3. Caractéristiques de l'activité 2025 par région	19
Annexe	20
Lexique	33

Les volumes d'activité 2024 peuvent être légèrement différents entre ceux mentionnés dans les bilans 2024 et 2025 suite à l'actualisation permanente des données reçues à l'UTAC/OTC.

Les règles d'arrondissement mises en œuvre peuvent générer des différences de $\pm 0,01$ entre les différentes données affichées.

Toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'UTAC/OTC.

RÉSUMÉ

Le Contrôle Technique des Véhicules Lourds a concerné en 2025 :

- les véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 1 an dans le courant de l'année 2025 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2025,
- les véhicules de Transport en Commun de Personnes, dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 6 mois dans le courant de l'année 2025 ou dont le délai de validité de contrôle arrivait à échéance en 2025,
- les véhicules de transport de matières dangereuses dont le poids total en charge est inférieur à 3,5 tonnes, atteignant 1 an dans le courant de l'année 2025 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2025,
- les véhicules M1 dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, atteignant 4 ans dans le courant de l'année 2025 ou dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2025.

Au 31 décembre 2025, les Contrôles Techniques portent sur 14 fonctions, comprenant 207 points de contrôle pouvant conduire à **847** défaillances dont **658** défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite,

- majeures pour **478** d'entre elles,
- critiques pour **180** d'entre elles.

Au 31 décembre 2025, le dispositif français de Contrôle Technique des Véhicules Lourds comporte **398** centres de contrôle.

Les **398** centres de contrôle se répartissent en **227** centres rattachés à l'un des 2 réseaux agréés, (AUTO BILAN France et VIVAUTO PL) et **171** centres non rattachés.

Ces chiffres traduisent une augmentation du nombre de centres de contrôle agréés de **0,25%** par rapport au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, il a été réalisé **1 274 291** Contrôles Techniques dont **1 177 643** Contrôles Techniques Périodiques et **96 648** Contre-Visites. Ces volumes représentent une augmentation de **0,34%** du nombre de Contrôles Techniques par rapport au 31 décembre 2024, période au cours de laquelle le nombre de contrôles réalisés était de 1 270 015 (1 173 756 Contrôles Techniques Périodiques et 96 259 Contre-Visites).

Au 31 décembre 2025, sur les **1 177 643** Contrôles Techniques Périodiques, **131 494** soit **11,17%** sont non-conformes. Ce taux de prescription de Contre-Visites constaté au 31 décembre 2025 est en hausse par rapport à celui du 31 décembre 2024 qui était de 10,97%.

Au 31 décembre 2025, **9,40%** des Contrôles Techniques Périodiques, 9,17% au 31 décembre 2024, ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites pour défaillance majeure.

Au 31 décembre 2025, **1,76%** des Contrôles Techniques Périodiques, 1,80% au 31 décembre 2024, ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites pour défaillance critique.

Au 31 décembre 2025, concernant les Véhicules Lourds, le pourcentage de Contrôles Techniques Périodiques ne présentant aucune des défaillances prévues à l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié, est en diminution par rapport au 31 décembre 2024. Il s'établit à **11,96%** au 31 décembre 2025 alors qu'il était de 13,53% au 31 décembre 2024.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

Pour la période du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre, pour chacune des fonctions¹, les principales défaillances motivant la prescription d'une Contre-Visite concernant pour l'ensemble des véhicules contrôlés :

- La fonction ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE pour 4,10% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 2,00% pour un déséquilibre notable des performances du frein de service,
- 0,96% pour une efficacité insuffisante du frein de service,
- 0,75% pour un déséquilibre notable des performances du frein de secours,
- 0,35% pour un freinage inexistant sur une ou plusieurs roues.

Cela traduit une légère diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 4,12% en 2024.

- La fonction FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE pour 3,82% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 2,80% pour l'orientation d'un feu de croisement n'étant pas dans les limites prescrites par les exigences,
- 1,00% pour source lumineuse défectueuse ou absente d'un feu de position avant, arrière, latéral, feu de gabarit, feu d'encombrement ou feu de jour,
- 0,42% pour source lumineuse défectueuse ou manquante des phares,
- 0,40% pour source lumineuse défectueuse ou manquante des feux stop.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 3,64% en 2024.

- La fonction CONTRÔLES SUPPLÉMENTAIRES – TCP pour 3,52% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 1,12% pour un fonctionnement défectueux des portes d'entrée ou de sortie,
- 0,51% pour un plombage du dispositif éthylotest anti-démarrage défectueux ou absent,
- 0,48% pour un fonctionnement défectueux des issues de secours,
- 0,46% pour un fonctionnement défectueux des portes, rampes ou ascenseurs.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 3,42% en 2024.

- La fonction ESSIEUS, ROUES, PNEUS, SUSPENSION pour 3,38% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,72% pour une mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu,
- 0,52% pour un pneumatique gravement endommagé ou entaillé,
- 0,50% pour une mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu,
- 0,48% pour l'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures d'un pneumatique atteint.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 3,33% en 2024.

¹ Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non-conforme pour une fonction donnée s'il est non-conforme pour au moins une des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite appartenant à cette fonction.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

- La fonction NUISANCES pour 2,83% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 2,18% pour un relevé du système OBD indiquant un dysfonctionnement important en opacité,
- 0,73% pour une fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route,
- 0,59% pour un contrôle impossible des émissions à l'échappement en opacité,
- 0,07% pour une opacité dépassant la valeur de réception ou les mesures sont instables.

Cela traduit une stabilisation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,83% en 2024.

- La fonction IDENTIFICATION DU VÉHICULE pour 2,63% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 1,59% pour un état du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle,
- 1,29% pour l'absence ou la non-conformité du certificat d'inspection ou du PV d'épreuve des réservoirs GNC,
- 0,92% pour l'absence ou la non-conformité de l'attestation de vérification périodique du limiteur de vitesse,
- 0,74% pour l'absence ou la non-conformité de la carte verte ou de l'attestation des réservoirs GNC.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,47% en 2024.

- La fonction CONTRÔLES SUPPLÉMENTAIRES – TMD pour 2,30% des Contrôles Techniques Périodiques concernés

dont :

- 0,58% pour une isolation endommagée ou détériorée des composants électriques en arrière de la cabine,
- 0,53% pour l'absence ou la non-conformité de la fiche de suivi des flexibles de citerne,
- 0,49% pour l'absence ou la non-conformité ou la non-fonctionnalité du composant ou raccordement du coupe-batterie, de l'anti-emballage/coup de poing,
- 0,29% pour l'absence ou la non-conformité de l'attestation de contrôle et épreuves des citernes ou éléments de véhicule-batterie.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,19% en 2024.

- La fonction CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS pour 2,23% des Contrôles Techniques Périodiques

dont :

- 0,36% pour des gardes boues ou dispositifs anti-projections manquants, gravement détériorés ou risquant de chuter,
- 0,35% pour une mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact du pare-chocs, de la protection latérale ou des dispositifs anti-encastrement,
- 0,27% pour un panneau ou élément de la cabine ou de la carrosserie mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures,
- 0,25% pour une mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,18% en 2024.

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHÉRY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

- La fonction **DIRECTION** pour **1,29% des Contrôles Techniques Périodiques**

dont :

- 1,09% pour une usure excessive des articulations de la timonerie de direction,
- 0,28% pour un jeu de la timonerie de direction entre des organes qui devraient être fixes,
- 0,23% pour un capuchon anti-poussière manquant ou gravement détérioré de la timonerie de direction,
- 0,10% pour un manque d'étanchéité du boîtier ou de la crémaillère de direction.

Cela traduit une légère augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,27% en 2024.

- La fonction **AUTRE MATÉRIEL** pour **1,18% des Contrôles Techniques Périodiques**

dont :

- 0,59% pour la non-conformité de l'extincteur aux exigences,
- 0,49% pour la plaque d'installation ou de vérification du chronotachygraphe manquante, illisible ou périmée,
- 0,25% pour la non-conformité du limiteur de vitesse aux exigences,
- 0,17% pour une ceinture de sécurité endommagée.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,13% en 2024.

- La fonction **VISIBILITÉ** pour **1,18% des Contrôles Techniques Périodiques concernés**

dont :

- 0,45% pour un vitrage fissuré ou décoloré à l'intérieur de la zone de balayage des essuies glaces ou de vision des rétroviseurs extérieurs,
- 0,23% pour un miroir ou dispositif rétroviseur inopérant, fortement endommagé ou mal fixé,
- 0,20% pour un lave-glace du pare-brise inopérant,
- 0,15% pour un dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non-conforme aux exigences.

Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,08% en 2024.

- La fonction **VÉHICULES DESTINÉS A L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE** pour **0,76% des Contrôles Techniques Périodiques concernés**

dont :

- 0,48% pour l'absence de la double commande de l'accélérateur,
- 0,22% pour l'absence du rétroviseur extérieur complémentaire,
- 0,08% pour l'absence de la double commande de freinage,
- 0,08% pour l'absence de la double commande de débrayage.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,85% en 2024.

- La fonction **VÉHICULES DE DÉPANNAGE**

dont :

aucune défaillance soumise à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction.

- La fonction **VÉHICULES DE TRANSPORT SANITAIRE**

dont :

aucune défaillance soumise à l'obligation de Contre-Visite dans cette fonction.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2025

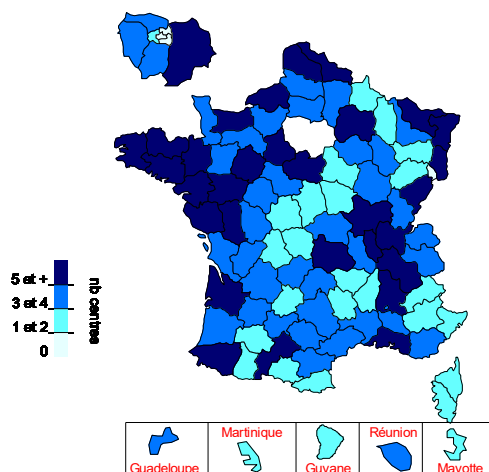
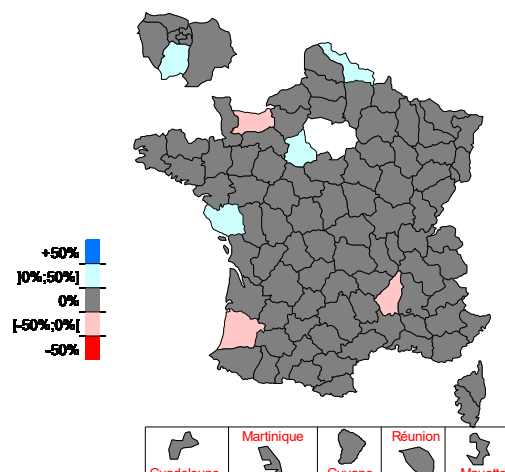
1.1. CENTRES DE CONTRÔLE

AU 31 DÉCEMBRE 2024		AU 31 DÉCEMBRE 2025	
CENTRES DE CONTRÔLE	397	CENTRES DE CONTRÔLE	398
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	175	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	171

LES ÉCARTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2024 ET LE 31 DÉCEMBRE 2025

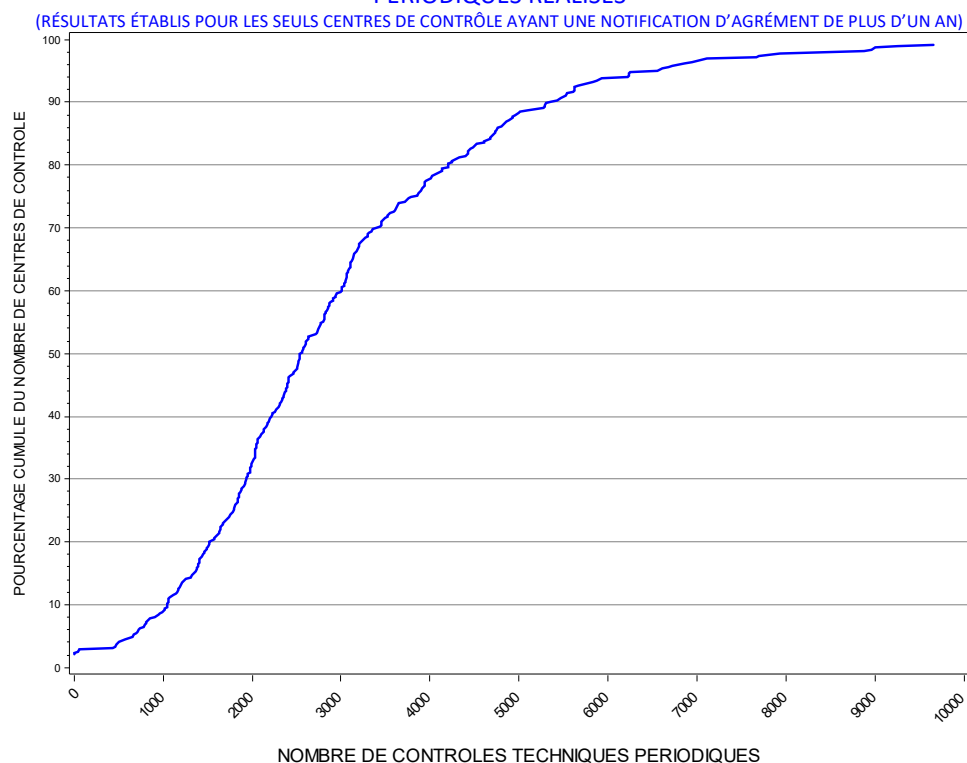
CENTRES NOUVELLEMENT AGRÉÉS		CENTRES DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ	
CENTRES DE CONTRÔLE	15	CENTRES DE CONTRÔLE	14
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	8	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	12
15 CENTRES NOUVELLEMENT AGRÉÉS EN 2025 DONT 7 OUVERTURES		14 CENTRES DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ EN 2025 DONT 6 FERMETURES	
SOIT 397 + 15 – 14 = 398 CENTRES DE CONTRÔLE AGRÉÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025			

Le nombre de centres de contrôle et de contrôleurs en date du 31/12/2024 peut être différent entre le bilan établi en 2025 et celui établi en 2024. Cela est dû à l'actualisation permanente du Registre National des Centres et des Contrôleurs.

NOMBRE DE CENTRES DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT
AU 31 DÉCEMBRE 2025VARIATION DU NOMBRE DE CENTRES DE CONTRÔLE PAR
DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025, PAR RAPPORT AU
31 DÉCEMBRE 2024

Augmentation nationale du nombre de centres de contrôle de 0,25% au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024

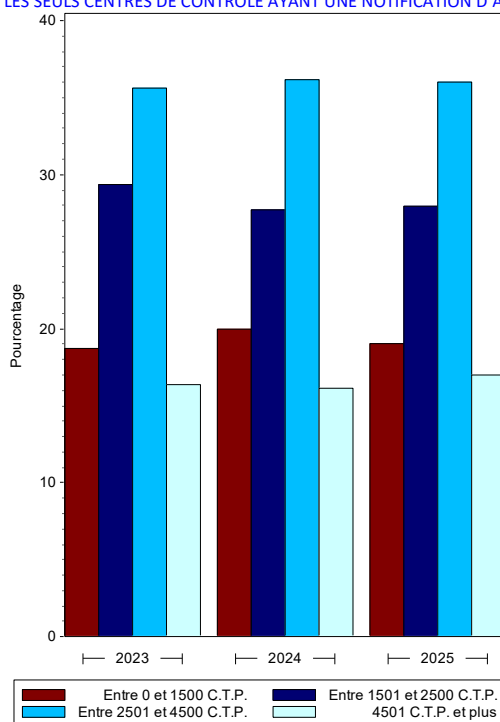
RÉPARTITION DES CENTRES DE CONTRÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES RÉALISÉS



Ainsi 50% des centres de contrôle ayant une notification de plus d'un an ont réalisé au moins **2 561** Contrôles Techniques Périodiques au 31 décembre 2025.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES CENTRES DE CONTRÔLE SELON LEUR ACTIVITÉ

(RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULS CENTRES DE CONTRÔLE AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



1.2. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRÔLEURS

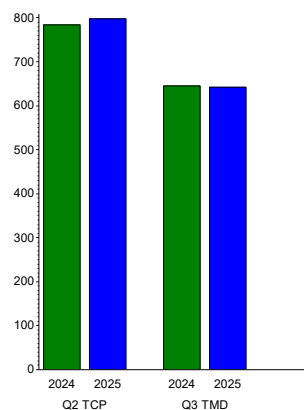
NOMBRE DE CONTRÔLEURS

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2024 : 850

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2025 : **855**

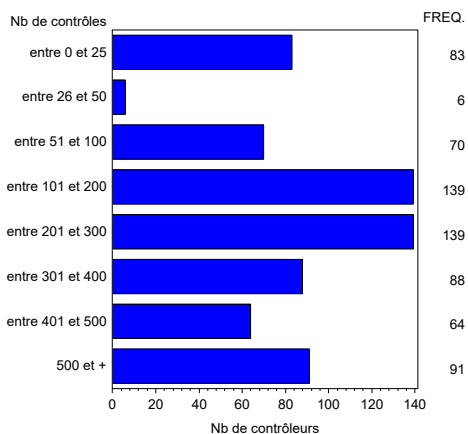
Soit une variation de : **+0,59%**

RÉPARTITION DES CONTRÔLEURS AGRÉÉS ET HABILITÉS Q2 Q3 EN FONCTION DE LEUR HABILITATION

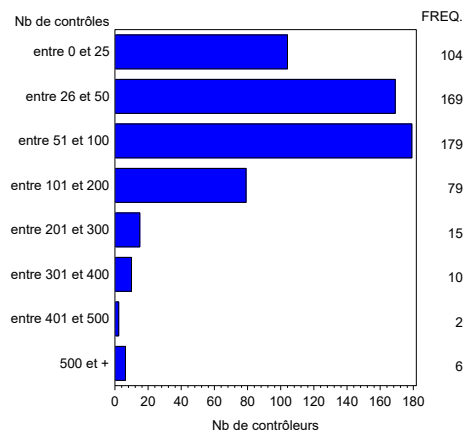


DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CONTRÔLEURS AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN AU 31 DÉCEMBRE 2025

EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TCP RÉALISÉS EN 2025

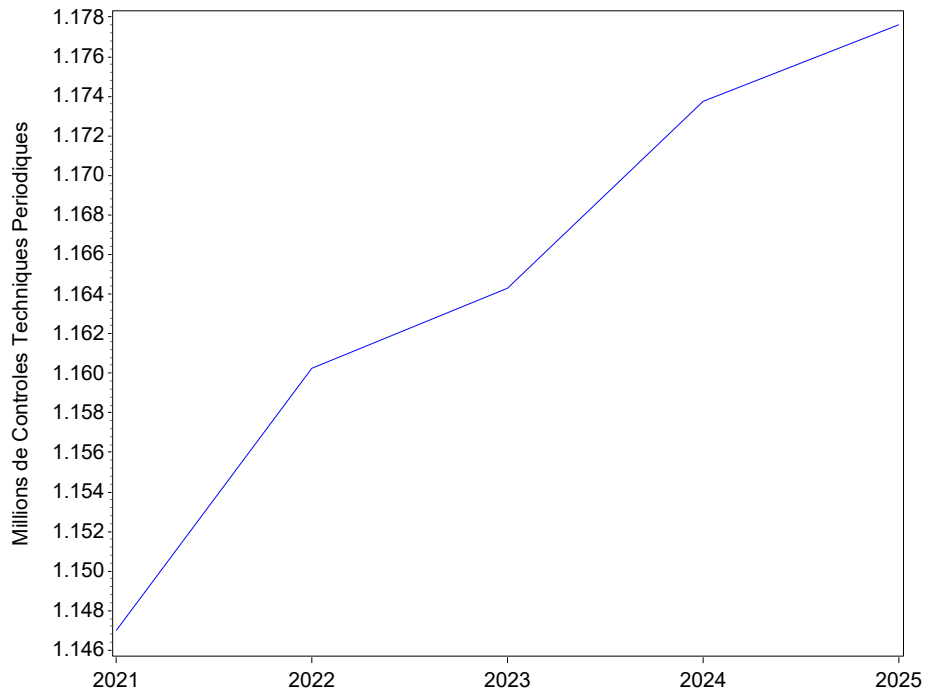


EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TMD RÉALISÉS EN 2025

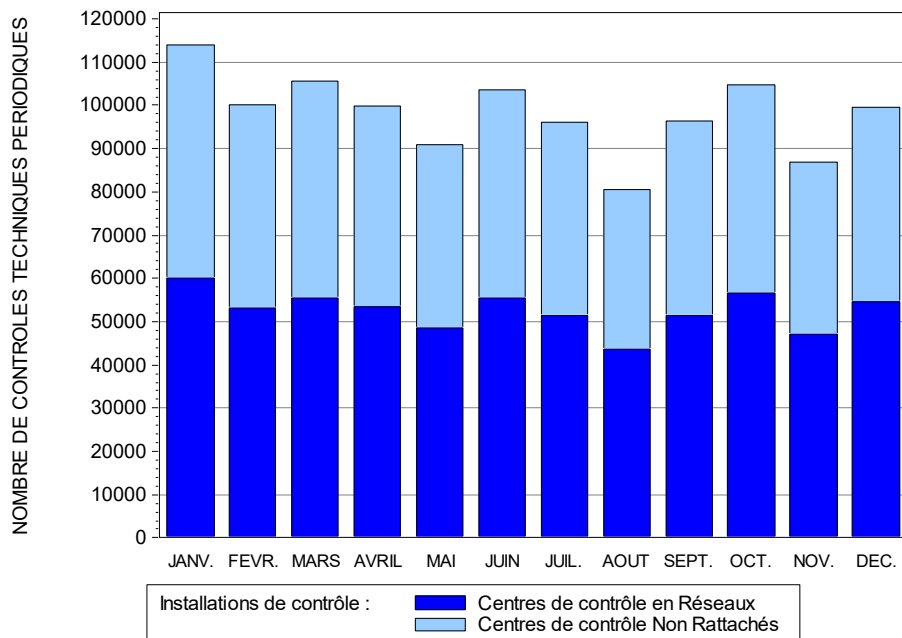


1.3. PARC CONTRÔLÉ

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES POUR LES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025 POUR LES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES



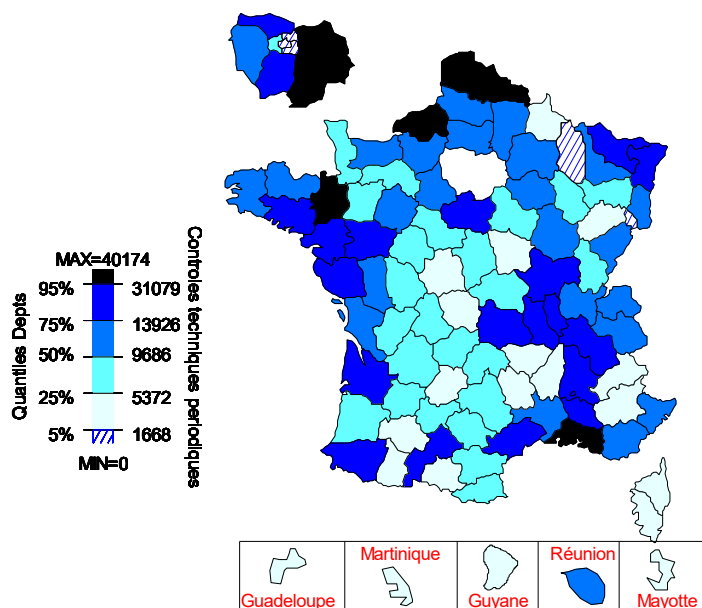
NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR DÉPARTEMENT

Dans la carte ci-dessous :

5% des départements ont un nombre de C.T.P. inférieur à 1668

50% des départements ont un nombre de C.T.P. inférieur à 9686

5% des départements ont un nombre de C.T.P. supérieur à 31079



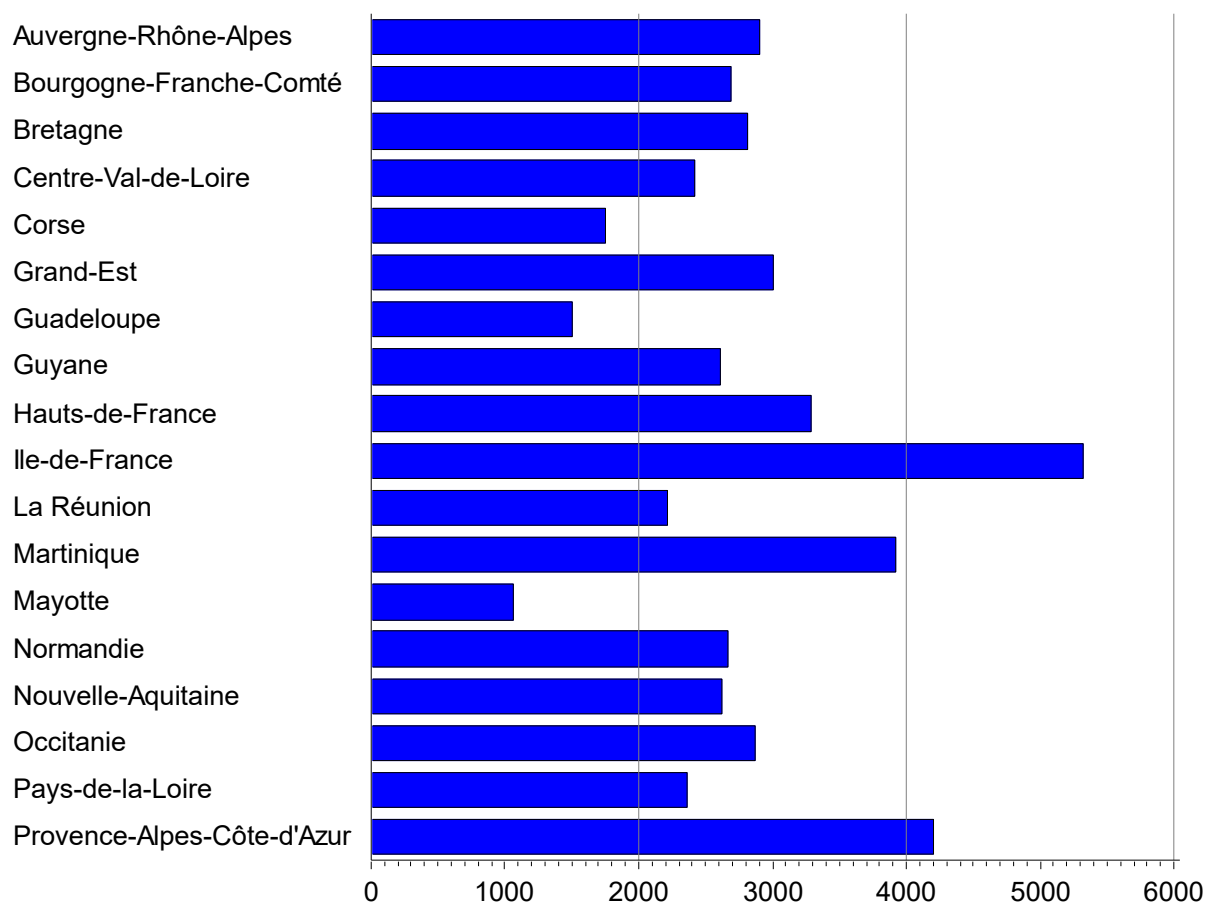
Le nombre de Contrôles Techniques Périodiques varie de **1 411 (Meuse)** à **40 174 (Bouches du Rhône)**.

NB : Aucun centre dans les départements (Paris, Seine Saint Denis, Val de Marne et Territoire de Belfort).

La moyenne nationale est de **11 660**.

EFFECTIFS DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE AU 31 DÉCEMBRE 2025 ET AU 31 DÉCEMBRE 2024

		Nombre de CTP	
		2024	2025
Véhicules Motorisés	TCP	195 859	196 803
	TMD	24 427	24 583
	Autres	581 382	583 806
	Total	801 668	805 192
Véhicules Remorqués	TMD	18 285	18 425
	Autres	353 803	354 026
	Total	372 088	372 451
Tous Véhicules		1 173 756	1 177 643

NOMBRE MOYEN DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR RÉGION ET PAR CENTRE²

Le volume moyen annuel de Contrôles Techniques Périodiques par centre de contrôle est au 31 décembre 2025 de **2 962**. Il varie de **1 064** Contrôles Techniques Périodiques pour Mayotte à **5 324** Contrôles Techniques Périodiques pour l'Ile de France.

² Le nombre moyen de Contrôles Techniques Périodiques par centre de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque centre.

2. ÉTAT DU PARC CONTRÔLÉ

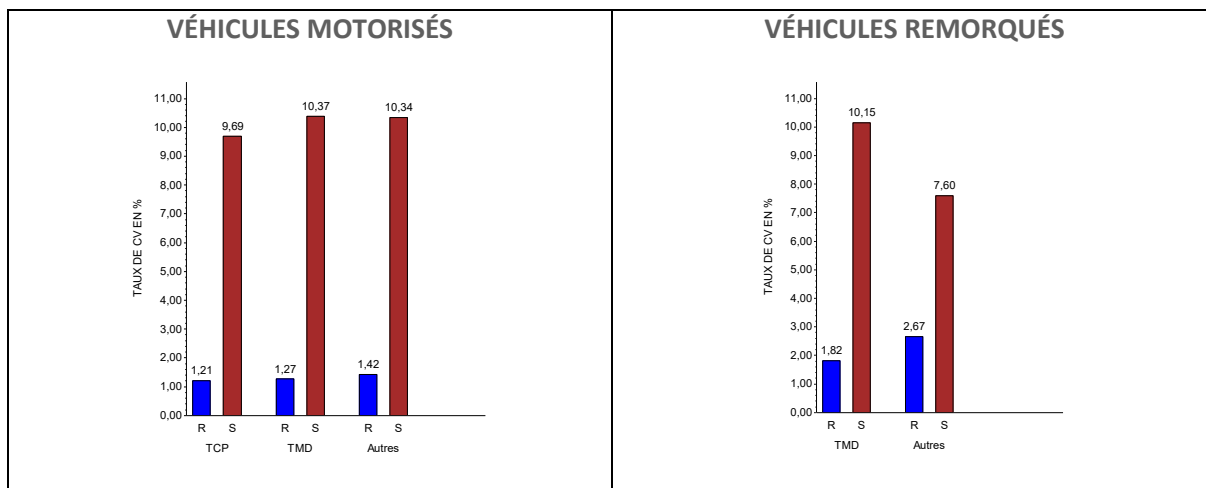
2.1. TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES

Au 31 décembre 2025, sur les **1 177 643** Contrôles Techniques Périodiques, **131 494** soit **11,17%** sont déclarés non-conformes.

Ce taux est en augmentation par rapport au 31 décembre 2024 où il était de 10,97%.

	Taux CV global en %	
	2024	2025
Véhicules Motorisés TCP	10,87	10,89
Véhicules Motorisés TMD	10,21	11,64
Autres Véhicules Motorisés	11,48	11,76
Total des Véhicules Motorisés	11,30	11,54
Véhicules Remorqués TMD	11,86	11,97
Autres Véhicules Remorqués	10,19	10,27
Total des Véhicules Remorqués	10,27	10,35
Tous Véhicules	10,97	11,17

Le taux de prescription de Contre-Visites varie sensiblement avec la catégorie du véhicule contrôlé. Il est de **11,54%** pour les Véhicules Motorisés et de **10,35%** pour les Véhicules Remorqués.



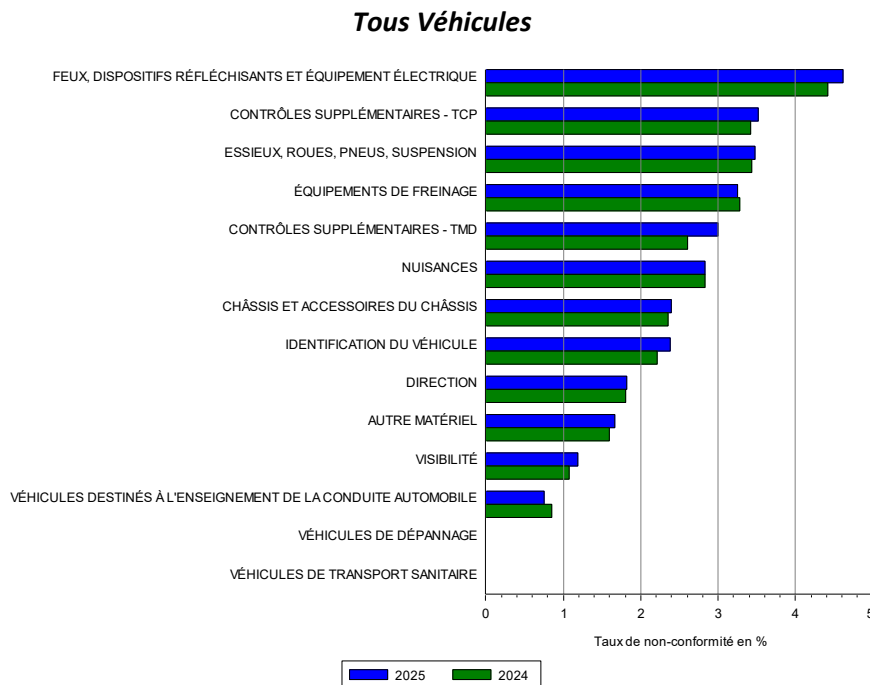
Pour les véhicules motorisés, le taux de prescription de Contre-Visites est de :

- **10,89%** pour les TCP,
- **11,64%** pour les TMD,
- et **11,76%** pour les autres motorisés.

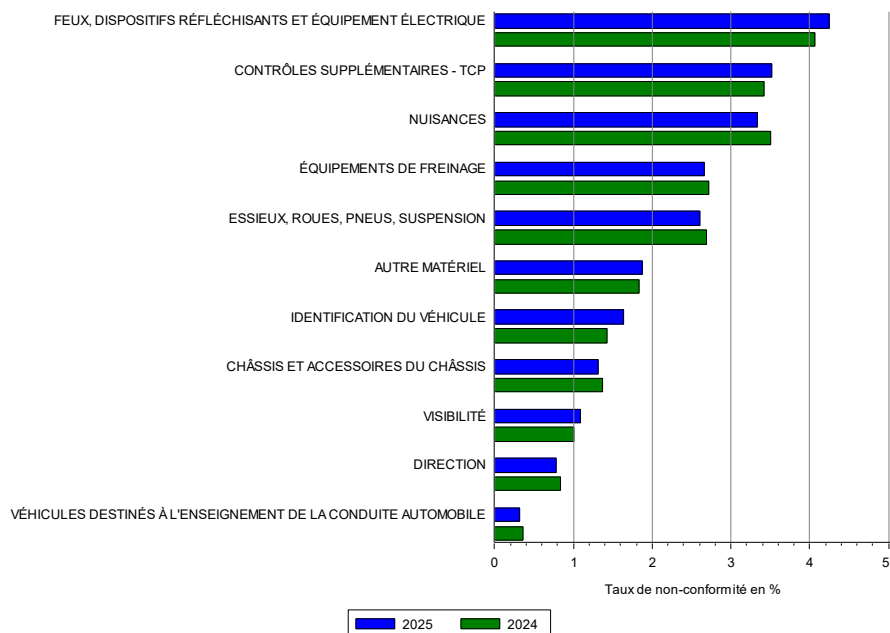
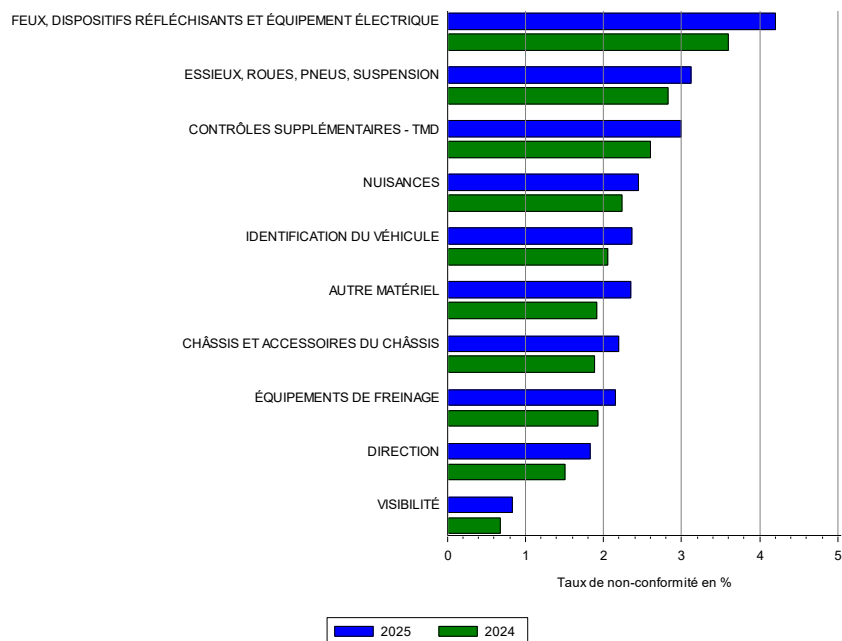
2.2. RÉSULTATS PAR FONCTION

PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR FONCTION³

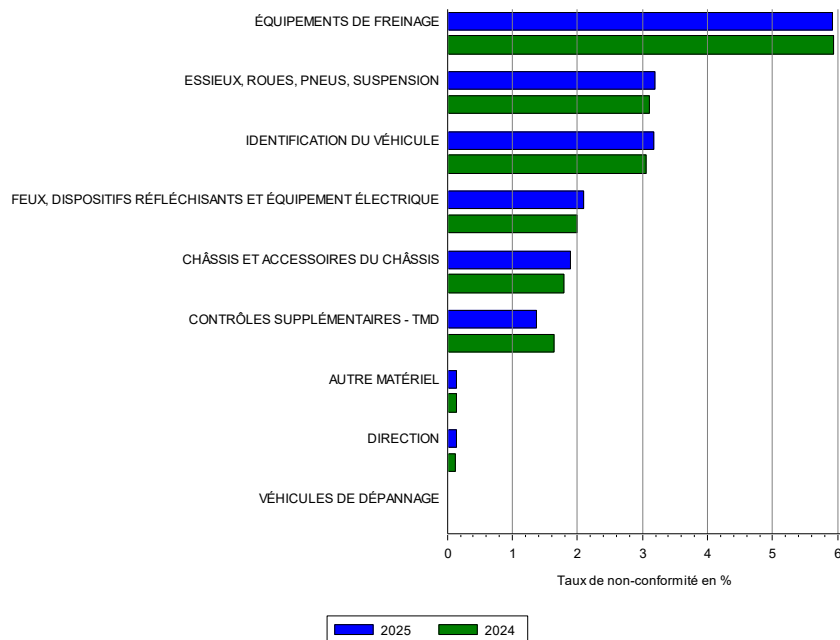
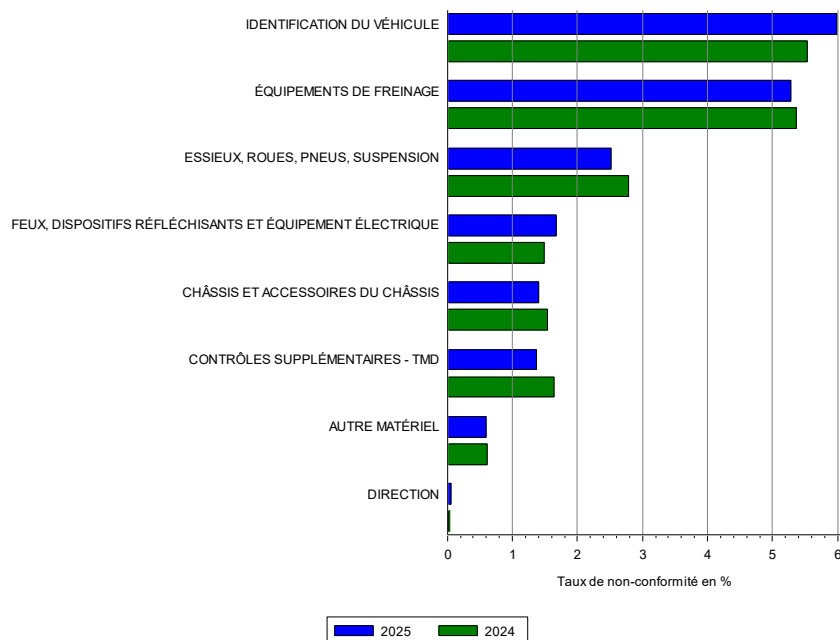
VÉHICULES MOTORISÉS



³ Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non-conforme pour une fonction donnée s'il est non-conforme pour au moins une des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite appartenant à cette fonction.

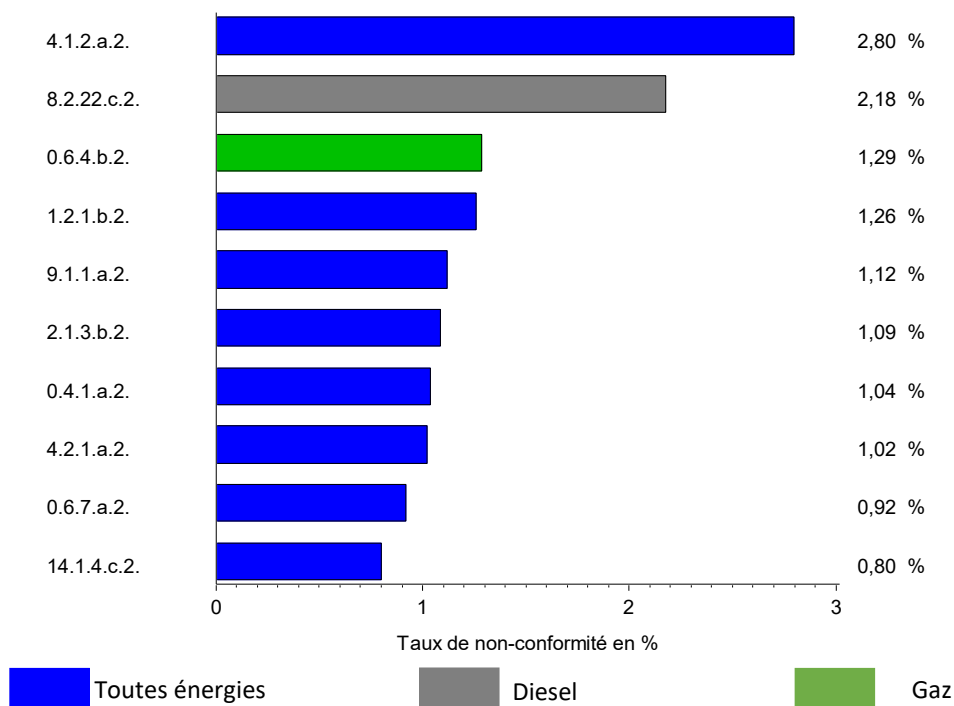
TCP**TMD**

VÉHICULES REMORQUÉS

Tous Véhicules*TMD*

2.3. RÉSULTATS PAR DÉFAILLANCE⁴

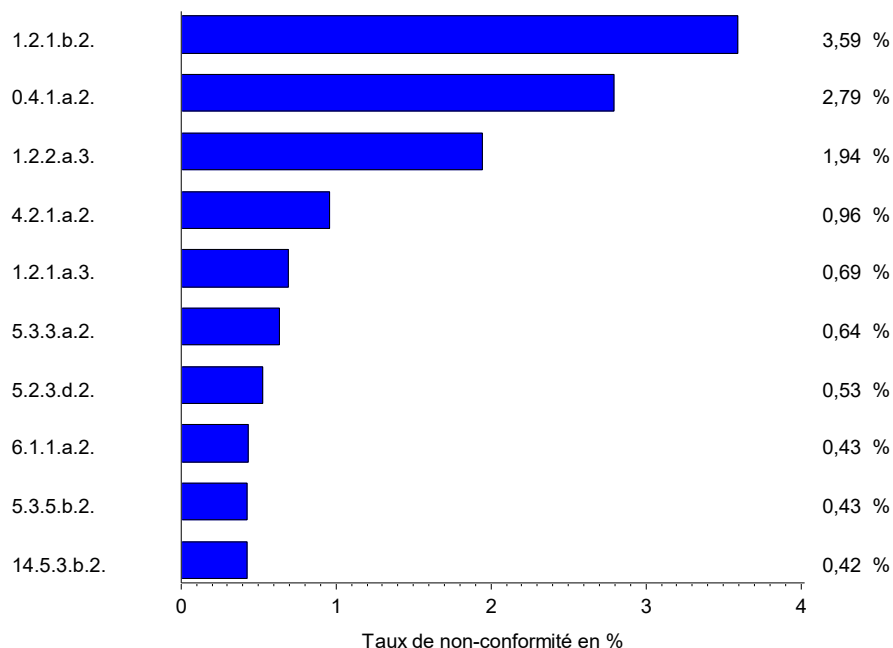
PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTRE-VISITES PAR DÉFAILLANCE VÉHICULES MOTORISÉS



Code Défaillance	Libellé Défaillance
4.1.2.a.2.	ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences
8.2.22.c.2.	OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important
0.6.4.b.2.	CARTE VERTE, ATTESTATION D'INSTALLATION, CERTIFICAT D'INSPECTION DÉTAILLÉE (CID) ET PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS : Certificat d'Inspection Détaillée (CID) ou PV d'épreuve des réservoirs GNC absent ou non conforme
1.2.1.b.2.	PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre notable
9.1.1.a.2.	PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Fonctionnement défectueux
2.1.3.b.2.	ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Usure excessive des articulations
0.4.1.a.2.	ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : État du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle
4.2.1.a.2.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse ou absente
0.6.7.a.2.	ATTESTATION DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DU LIMITEUR DE VITESSE : Absente ou non conforme
14.1.4.c.2.	DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE : Fiche de suivi absente ou non conforme

⁴ La liste complète des défaillances soumise à Contre-Visite est disponible en annexe.

VÉHICULES REMORQUÉS



Code Défaillance	Libellé Défaillance
1.2.1.b.2.	PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre notable
0.4.1.a.2.	ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : État du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle
1.2.2.a.3.	EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE : Efficacité insuffisante
4.2.1.a.2.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse ou absente
1.2.1.a.3.	PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues
5.3.3.a.2.	TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu
5.2.3.d.2.	PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé ou entaillé
6.1.1.a.2.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse
5.3.5.b.2.	SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Un élément est endommagé, modifié ou détérioré d'une façon susceptible d'altérer le fonctionnement du système
14.5.3.b.2.	ÉQUIPEMENTS DE LA CITERNE : Équipement COV incomplet ou absent

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ 2025 PAR RÉGION

	Nb de CTP	Nb de CV	Nb de centres au 31/12	Nb moyen de CTP par centre *	Tx de CV R en % **	Tx de CV S en % ***	Tx de CV global 2025 en %	Tx de CV global 2024 en %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	155 849	13 066	53	2 899	1,76	9,12	10,88	10,73
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	61 783	5 381	23	2 686	1,67	9,39	11,05	11,11
BRETAGNE	78 793	6 899	28	2 814	1,68	9,32	11,00	10,05
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	50 879	3 612	22	2 415	1,57	7,91	9,48	9,01
CORSE	7 007	575	4	1 751	2,23	11,43	13,66	10,59
GRAND-EST	108 385	8 483	36	3 006	1,73	8,99	10,72	10,13
GUADELOUPE	4 522	285	3	1 507	2,21	15,79	18,00	15,54
GUYANE	2 607	556	1	2 607	7,40	36,44	43,84	37,10
HAUTS-DE-FRANCE	103 415	7 600	32	3 284	1,71	8,35	10,06	9,83
ILE-DE-FRANCE	116 485	7 854	22	5 324	1,57	8,68	10,25	11,08
LA REUNION	11 062	955	5	2 212	1,84	17,91	19,75	21,81
MARTINIQUE	3 921	848	1	3 921	8,06	30,81	38,87	36,58
MAYOTTE	2 129	169	2	1 064	1,78	25,79	27,57	22,25
NORMANDIE	70 911	5 330	26	2 668	1,81	7,67	9,48	9,17
NOUVELLE-AQUITAINE	124 963	11 929	47	2 620	1,95	10,47	12,43	12,10
OCCITANIE	106 248	7 957	37	2 871	1,44	9,10	10,54	10,68
PAYS-DE-LA-LOIRE	80 517	7 083	35	2 363	1,80	8,50	10,30	10,25
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	88 167	8 066	21	4 198	1,89	10,94	12,83	12,64
FRANCE	1 177 643	96 648	398	2 962	1,76	9,40	11,17	10,97

* Le nombre moyen de CTP par centre de contrôle est déterminé en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture de chaque centre.

** Taux de Contre-Visites pour défaillance critique

*** Taux de Contre-Visites pour défaillance majeure

ANNEXE

LISTE DES DÉFAILLANCES SOUMISES À L'OBLIGATION DE CONTRE-VISITE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025⁵

IDENTIFICATION DU VEHICULE

- 0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber
- 0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible
- 0.1.1.c.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Ne correspond pas aux documents du véhicule
- 0.1.1.d.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque non conforme
- 0.2.1.a.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Manquant ou introuvable
- 0.2.1.b.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Incomplet, illisible, manifestement falsifié ou ne correspondant pas aux documents du véhicule
- 0.3.1.a.2. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Manquante ou introuvable
- 0.3.1.b.2. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Numéro incomplet, illisible ou ne correspondant pas aux documents du véhicule
- 0.3.1.c.2. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Non-concordance avec la frappe à froid
- 0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : État du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle
- 0.4.1.b.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Non concordance de l'énergie avec le document d'identification
- 0.4.1.c.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données des documents d'identification
- 0.5.1.a.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du dispositif de contrôle du réglage des feux d'éclairage lors du contrôle
- 0.5.1.c.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du dispositif pour le contrôle du freinage lors du contrôle
- 0.5.1.g.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du dispositif de mesure de l'opacité des fumées lors du contrôle
- 0.5.1.h.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du dispositif de diagnostic des systèmes embarqués de contrôle des émissions polluantes lors du contrôle
- 0.5.1.i.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne du décéléromètre lors du contrôle
- 0.5.1.j.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne de l'outil de mesure de la résistance électrique lors du contrôle
- 0.5.1.m.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE : Panne des plaques à jeux lors du contrôle
- 0.6.3.a.2. ATTESTATION D'AMÉNAGEMENT (TCP) : Absent ou non conforme
- 0.6.4.a.2. CARTE VERTE, ATTESTATION D'INSTALLATION, CERTIFICAT D'INSPECTION DÉTAILLÉE (CID) ET PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS : Carte verte ou attestation d'installation des réservoirs GNC absente ou non conforme
- 0.6.4.b.2. CARTE VERTE, ATTESTATION D'INSTALLATION, CERTIFICAT D'INSPECTION DÉTAILLÉE (CID) ET PV D'ÉPREUVE

- DES RÉSERVOIRS : Certificat d'Inspection Détaillée (CID) ou PV d'épreuve des réservoirs GNC absent ou non conforme
- 0.6.5.a.2. ATTESTATION, CERTIFICAT OU PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS GPL : Attestation des réservoirs GPL (si marquage R67-01 non visible) absente ou non conforme
- 0.6.5.b.2. ATTESTATION, CERTIFICAT OU PV D'ÉPREUVE DES RÉSERVOIRS GPL : Certificat ou PV d'épreuve des réservoirs GPL absent ou non conforme
- 0.6.7.a.2. ATTESTATION DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DU LIMITEUR DE VITESSE : Absente ou non conforme
- 0.6.8.a.2. CERTIFICAT D'INSTALLATION ET ATTESTATION DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DU DISPOSITIF ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD) : Certificat d'installation EAD absent ou non conforme
- 0.6.8.b.2. CERTIFICAT D'INSTALLATION ET ATTESTATION DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DU DISPOSITIF ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD) : Attestation de vérification périodique EAD absente ou non conforme

EQUIPEMENTS DE FREINAGE

- 1.1.1.a.2. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE : Pivot trop serré
- 1.1.1.b.2. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE : Usure fortement avancée ou jeu
- 1.1.3.a.2. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Pression insuffisante pour assurer un freinage répété (au moins quatre actionnements) après déclenchement du signal avertisseur (ou lorsque le manomètre se trouve dans la zone « danger »)
- 1.1.3.a.3. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Pression insuffisante pour assurer un freinage répété (au moins deux actionnements) après déclenchement du signal avertisseur (ou lorsque le manomètre se trouve dans la zone « danger »)**
- 1.1.3.b.2. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Le temps nécessaire pour obtenir une pression d'une valeur de fonctionnement sûr est trop long par rapport aux exigences
- 1.1.3.c.3. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Indépendance des circuits de freinage non assurée**
- 1.1.3.d.2. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Fuite d'air provoquant une chute de pression sensible ou fuites d'air perceptibles
- 1.1.3.e.2. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Dommage externe susceptible de nuire au bon fonctionnement du système de freinage
- 1.1.3.e.3. POMPE À VIDE, COMPRESSEUR OU RÉSERVOIRS : Dommage externe susceptible de nuire au bon fonctionnement du système de freinage : performances du frein de secours insuffisantes**

⁵ La liste complète des défaillances est disponible dans l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au Contrôle Technique des Véhicules Lourds.

1.1.4.a.2. MANOMÈTRE OU INDICATEUR DE PRESSION BASSE : Faible pression non détectable

1.1.5.a.2. ROBINET DE FREINAGE À MAIN : Robinet fissuré, endommagé ou présentant une usure fortement avancée

1.1.5.b.2. ROBINET DE FREINAGE À MAIN : Manque de fiabilité de la commande de la valve ou défaut de la valve de nature à compromettre la sécurité

1.1.5.c.2. ROBINET DE FREINAGE À MAIN : Connexions mal fixées ou mauvaise étanchéité dans le système

1.1.5.d.2. ROBINET DE FREINAGE À MAIN : Mauvais fonctionnement

1.1.6.a.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Verrouillage insuffisant

1.1.6.b.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Usure excessive au niveau de l'axe du levier ou du mécanisme du levier à cliquet

1.1.6.c.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Course trop longue (réglage incorrect)

1.1.6.d.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Actionneur manquant, endommagé ou ne fonctionnant pas

1.1.6.e.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Mauvais fonctionnement, signal avertisseur indiquant un dysfonctionnement

1.1.7.a.2. VALVES DE FREINAGE : Valve endommagée ou fuite d'air excessive

1.1.7.a.3. VALVES DE FREINAGE : Valve endommagée ou fuite d'air excessive : fonctionnalité réduite

1.1.7.c.2. VALVES DE FREINAGE : Manque de fiabilité de la valve ou valve mal montée

1.1.7.d.2. VALVES DE FREINAGE : Fuite ou perte de liquide hydraulique

1.1.7.d.3. VALVES DE FREINAGE : Fuite ou perte de liquide hydraulique : fonctionnalité réduite

1.1.8.a.2. TÊTES D'ACCOUPLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Robinets ou valve à fermeture automatique défectueux : fonctionnalité réduite

1.1.8.b.2. TÊTES D'ACCOUPLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Manque de fiabilité du robinet ou de la valve ou valve mal montée : fonctionnalité réduite ou absence

1.1.8.c.2. TÊTES D'ACCOUPLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Étanchéité insuffisante

1.1.8.c.3. TÊTES D'ACCOUPLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Étanchéité insuffisante : fonctionnalité réduite

1.1.8.d.3. TÊTES D'ACCOUPLEMENT POUR FREINS DE REMORQUE : Fonctionnement du frein affecté

1.1.9.a.2. ACCUMULATEUR, RÉSERVOIR DE PRESSION : Réservoir gravement endommagé : corrosion ou fuite

1.1.9.b.2. ACCUMULATEUR, RÉSERVOIR DE PRESSION : Purgeur inopérant

1.1.9.c.2. ACCUMULATEUR, RÉSERVOIR DE PRESSION : Manque de fiabilité du réservoir ou réservoir mal monté

1.1.10.a.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Dispositif de freinage assisté défectueux

1.1.10.a.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Dispositif de freinage assisté ne fonctionnant pas

1.1.10.b.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Maître-cylindre défectueux, mais freinage toujours opérant

1.1.10.b.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Maître-cylindre défectueux ou non étanche

1.1.10.c.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Fixation insuffisante du maître-cylindre, mais frein toujours opérant

1.1.10.c.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Fixation insuffisante du maître-cylindre

1.1.10.d.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Niveau du liquide de frein sous la marque MIN

1.1.10.d.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Pas de liquide de frein visible

1.1.10.e.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Réservoir du maître-cylindre détérioré

1.1.10.e.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Réservoir manquant

1.1.10.g.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ, MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Fonctionnement défectueux du dispositif avertisseur de détection de niveau insuffisant du liquide

1.1.11.a.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Risque imminent de défaillance ou de rupture

1.1.11.b.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Manque d'étanchéité des conduites ou des raccords (freins pneumatiques)

1.1.11.b.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Manque d'étanchéité des conduites ou des raccords (freins hydrauliques)

1.1.11.c.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Endommagement ou corrosion excessive

1.1.11.c.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Endommagement ou corrosion excessive affectant le fonctionnement des freins par blocage ou risque imminent de perte d'étanchéité

1.1.11.d.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS : Conduites mal placées : risques d'endommagement

1.1.12.a.3. FLEXIBLES DE FREIN : Risque imminent de défaillance ou de rupture

1.1.12.b.2. FLEXIBLES DE FREIN : Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce

1.1.12.c.2. FLEXIBLES DE FREIN : Manque d'étanchéité des flexibles ou des raccords (freins pneumatiques)

1.1.12.c.3. FLEXIBLES DE FREIN : Manque d'étanchéité des flexibles ou des raccords (freins hydrauliques)

1.1.12.d.2. FLEXIBLES DE FREIN : Gonflement excessif des flexibles

1.1.12.d.3. FLEXIBLES DE FREIN : Gonflement excessif des flexibles : tresse altérée

1.1.12.e.2. FLEXIBLES DE FREIN : Flexibles poreux

1.1.12.f.2. FLEXIBLES DE FREIN : Flexibles mal placés

1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Usure excessive (marque minimale atteinte)

1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Usure excessive (marque minimale non visible)

1.1.13.b.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc.

1.1.13.b.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites

1.1.13.c.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREIN : Garnitures ou plaquettes absentes ou mal montées

1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Disque ou tambour usé

1.1.14.a.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé ou cassé

1.1.14.b.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc.

1.1.14.b.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites

1.1.14.c.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN :**Absence de tambour ou de disque**

1.1.14.d.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREIN : Plateau mal fixé

1.1.15.a.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Câbles endommagés ou flambage

1.1.15.a.3. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Câbles**endommagés ou flambage : performances de freinage réduites**

1.1.15.b.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Usure ou corrosion fortement avancée

1.1.15.b.3. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Usure ou corrosion fortement avancée : performances de freinage réduites

1.1.15.c.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Défaut des jonctions de câbles ou de tringles de nature à compromettre la sécurité

1.1.15.d.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Fixation des câbles défectueuse

1.1.15.e.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Entrave du mouvement du système de freinage

1.1.15.f.2. CÂBLES DE FREINS, TIMONERIE : Mouvement anormal de la timonerie à la suite d'un mauvais réglage ou d'une usure excessive

1.1.16.a.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé

1.1.16.a.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé : performances de freinage réduites

1.1.16.b.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Étanchéité insuffisante

1.1.16.b.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Étanchéité insuffisante : performances de freinage réduites

1.1.16.c.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité

1.1.16.c.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité : performances de freinage réduites

1.1.16.d.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Corrosion excessive

1.1.16.d.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Corrosion excessive : risque de fissure

1.1.16.e.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Course excessive ou insuffisante du piston ou de la membrane

1.1.16.e.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Course excessive ou insuffisante du piston ou de la membrane : performances de freinage réduites (réserve insuffisante pour le mouvement)

1.1.16.f.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS : Capuchon anti-poussière manquant ou excessivement endommagé

1.1.17.a.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Liaison défectueuse

1.1.17.b.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Mauvais réglage de la liaison

1.1.17.c.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité (l'ABS fonctionne)

1.1.17.c.3. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité**1.1.17.d.3. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE : Valve manquante (si requise)**

1.1.18.a.2. LEVIERS DE FREIN RÉGLABLES ET INDICATEURS : Levier endommagé, grippé ou présentant un mouvement anormal, une usure excessive ou un mauvais réglage

1.1.18.b.2. LEVIERS DE FREIN RÉGLABLES ET INDICATEURS : Levier défectueux

1.1.18.c.2. LEVIERS DE FREIN RÉGLABLES ET INDICATEURS : Mauvais montage ou remontage

1.1.19.a.2. SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE (POUR LES VÉHICULES ÉQUIPÉS) : Mauvais montage ou défaut de connexion : fonctionnalité réduite

1.1.19.b.2. SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE (POUR LES VÉHICULES ÉQUIPÉS) : Système manifestement défectueux ou manquant

1.1.2.a.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Course trop grande, réserve de course insuffisante

1.1.2.b.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Dégagement du frein rendu difficile : fonctionnalité réduite

1.1.2.c.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé

1.1.20.a.3. FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE DES FREINS DE LA REMORQUE : Le frein de la remorque ne s'applique pas automatiquement lorsque l'accouplement est déconnecté

1.1.21.a.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Dispositifs (pompe à antigel, dessiccateur d'air, etc.) endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage

1.1.21.a.3. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Dispositifs (pompe à antigel, dessiccateur d'air, etc.) endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage : performances de freinage réduites

1.1.21.b.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Fuite d'air ou d'antigel : fonctionnalité du système réduite

1.1.21.c.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Défaut de tout élément de nature à compromettre la sécurité ou élément mal monté

1.1.21.d.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Modification dangereuse d'un élément

1.1.21.d.3. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET : Modification dangereuse d'un élément : performances de freinage réduites

1.1.22.a.2. PRISES D'ESSAI (LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES OU REQUISES SUR LE VÉHICULE) : Manquantes

1.1.22.b.2. PRISES D'ESSAI (LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES OU REQUISES SUR LE VÉHICULE) : Inutilisables ou non étanches

1.1.23.a.2. FREIN À INERTIE : Efficacité insuffisante

1.2.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues

1.2.1.a.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues

1.2.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre notable

1.2.1.b.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre important sur l'essieu directeur

1.2.1.c.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Freinage non modérable

1.2.1.d.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Temps de réponse trop long sur l'une des roues

1.2.1.e.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Fluctuation excessive de la force de freinage pendant chaque tour de roue

1.2.2.a.3. EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE : Efficacité insuffisante

1.3.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues

1.3.1.a.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues

1.3.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Déséquilibre notable

1.3.1.b.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Déséquilibre important sur l'essieu directeur

1.3.1.c.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS : Freinage non modérable

1.3.2.a.3. EFFICACITÉ DU FREIN DE SECOURS : Efficacité insuffisante

1.4.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE STATIONNEMENT : Frein inopérant d'un côté

1.4.2.a.3. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité insuffisante

1.5.1.a.2. PERFORMANCE DU SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE : Absence de progressivité (non applicable au frein sur échappement)

1.5.1.b.2. PERFORMANCE DU SYSTÈME DE FREINAGE D'ENDURANCE : Le système ne fonctionne pas

1.6.1.a.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Mauvais fonctionnement du dispositif d'alerte

1.6.1.b.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Le dispositif d'alerte indique un mauvais fonctionnement du système

1.6.1.c.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé

1.6.1.d.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Câblage endommagé

1.6.1.e.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Autres composants manquants ou endommagés

1.6.1.f.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

1.7.1.a.2. SYSTÈME DE FREINAGE ÉLECTRONIQUE (EBS) : Mauvais fonctionnement du dispositif d'alerte

1.7.1.b.2. SYSTÈME DE FREINAGE ÉLECTRONIQUE (EBS) : Le dispositif d'alerte indique un mauvais fonctionnement du système

1.7.1.c.2. SYSTÈME DE FREINAGE ÉLECTRONIQUE (EBS) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

1.7.1.d.2. SYSTÈME DE FREINAGE ÉLECTRONIQUE (EBS) : Absence de dispositif si obligatoire

1.8.1.a.2. LIQUIDE DE FREIN : Liquide de frein contaminé ou sédimenté

1.8.1.a.3. LIQUIDE DE FREIN : Risque imminent de défaillance

DIRECTION

2.1.1.a.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Conduite dure

2.1.1.b.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Axe de sortie tordu ou cannelures usées

2.1.1.b.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Axe de sortie tordu ou cannelures usées : fonctionnalité affectée

2.1.1.c.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Usure excessive de l'axe de sortie

2.1.1.c.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Usure excessive de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée

2.1.1.d.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Mouvement excessif de l'axe de sortie

2.1.1.d.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Mouvement excessif de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée

2.1.1.e.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes

2.1.2.a.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Mauvaise fixation

2.1.2.a.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Mauvaise fixation : fixations dangereusement mal attachées ou jeu par rapport au châssis/à la carrosserie

2.1.2.b.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Ovalisation des trous de fixation dans le châssis

2.1.2.b.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Ovalisation des trous de fixation dans le châssis : fixations gravement affectées

2.1.2.c.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Boulons de fixation manquants ou fêlés

2.1.2.c.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Boulons de fixation manquants ou fêlés : fixations gravement affectées

2.1.2.d.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Fêlure

2.1.2.d.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION : Fêlure ou cassure affectant la stabilité ou la fixation du boîtier ou de la crémaillère

2.1.3.a.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Jeu entre des organes qui devraient être fixes

2.1.3.a.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Jeu entre des organes qui devraient être fixes : jeu excessif ou risque de dissociation

2.1.3.b.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Usure excessive des articulations

2.1.3.b.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Usure excessive des articulations : risque très grave de détachement

2.1.3.c.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Fêlure ou déformation d'un élément

2.1.3.c.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Fêlure ou déformation d'un élément : fonctionnement affecté

2.1.3.d.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Absence de dispositifs de verrouillage

2.1.3.e.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Désalignement d'éléments

2.1.3.f.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Modification présentant un risque

2.1.3.f.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Modification présentant un risque : fonctionnement affecté

2.1.3.g.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Capuchon antipoussière manquant ou gravement détérioré

2.1.4.a.2. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Frottement d'une partie mobile de la timonerie contre une partie fixe

2.1.4.b.2. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Butées inopérantes ou manquantes

2.1.5.a.2. DIRECTION ASSISTÉE : Fuite de liquide ou fonctions affectées

2.1.5.b.2. DIRECTION ASSISTÉE : Réservoir insuffisant

2.1.5.c.2. DIRECTION ASSISTÉE : Mécanisme inopérant

2.1.5.c.3. DIRECTION ASSISTÉE : Mécanisme inopérant : direction affectée

2.1.5.d.2. DIRECTION ASSISTÉE : Mécanisme fêlé ou peu fiable

2.1.5.d.3. DIRECTION ASSISTÉE : Mécanisme fêlé ou peu fiable : direction affectée

2.1.5.e.2. DIRECTION ASSISTÉE : Élément faussé ou frottant contre une autre pièce

2.1.5.e.3. DIRECTION ASSISTÉE : Élément faussé ou frottant contre une autre pièce : direction affectée

2.1.5.f.2. DIRECTION ASSISTÉE : Modification présentant un risque

2.1.5.f.3. DIRECTION ASSISTÉE : Modification présentant un risque : direction affectée

2.1.5.g.2. DIRECTION ASSISTÉE : Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles

2.1.5.g.3. DIRECTION ASSISTÉE : Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles : direction affectée

2.2.1.a.2. ÉTAT DU VOLANT : Mouvement relatif entre le volant et la colonne

2.2.1.a.3. ÉTAT DU VOLANT : Mouvement relatif entre le volant et la colonne : risque très grave de détachement

2.2.1.b.2. ÉTAT DU VOLANT : Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant

2.2.1.b.3. ÉTAT DU VOLANT : Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant : risque très grave de détachement

2.2.1.c.2. ÉTAT DU VOLANT : Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant

2.2.1.c.3. ÉTAT DU VOLANT : Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant : risque très grave de détachement

2.2.2.a.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION :

Mouvement excessif du centre du volant vers le bas ou le haut

2.2.2.b.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION :

Mouvement excessif du haut de la colonne par rapport à l'axe de la colonne

2.2.2.c.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION :

Raccord souple détérioré

2.2.2.d.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION :

Mauvaise fixation

2.2.2.d.3. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION :

Mauvaise fixation : risque très grave de détachement

2.2.2.e.3. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION :

Modification présentant un risque

2.3.1.a.2. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu excessif

2.3.1.a.3. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu excessif : sécurité de la direction compromise

2.5.1.a.2. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Élément légèrement endommagé

2.5.1.a.3. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Élément fortement endommagé ou fissuré

2.5.1.b.2. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Jeu excessif

2.5.1.b.3. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Jeu excessif : conduite en ligne droite touchée et/ou stabilité directionnelle altérée

2.5.1.c.2. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Mauvaise fixation

2.5.1.c.3. PLAQUE TOURNANTE DE L'ESSIEU DIRECTEUR DE LA REMORQUE : Fixations gravement affectées

2.6.1.a.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système

2.6.1.b.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues

2.6.1.b.3. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues : direction affectée

2.6.1.c.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : L'assistance ne fonctionne pas

2.6.1.d.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

VISIBILITE

3.1.1.a.2. CHAMP DE VISION : Obstruction dans le champ de vision du conducteur affectant la vue frontale ou latérale, à l'intérieur de la zone balayée par les essuie-glaces ou rétroviseurs extérieurs non visibles

3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs extérieurs

3.2.1.a.3. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces : visibilité fortement entravée

3.2.1.b.2. ÉTAT DES VITRAGES : Pare-brise ou vitres latérales avant non conformes aux exigences

3.2.1.c.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage dans un état inacceptable

3.2.1.c.3. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage dans un état inacceptable : visibilité fortement entravée

3.3.1.a.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences

3.3.1.a.3. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Plus d'un dispositif rétroviseur obligatoire manquant

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé

3.3.1.c.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Champ de vision nécessaire non couvert

3.4.1.a.2. ESSUIE-GLACE DU PARE-BRISE : Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme aux exigences

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE DU PARE-BRISE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux

3.5.1.a.2. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Lave-glace inopérant

FEUX, DISPOSITIFS REFLECHISSANTS ET EQUIPEMENT ELECTRIQUE

4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) :

Lampe/source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection (réflecteur et glace) fortement défectueux ou manquant

4.1.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Mauvaise fixation du feu

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences

4.1.2.b.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

4.1.3.a.2. COMMUTATION (PHARES) : Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences (nombre de feux allumés en même temps) : dépassement de l'intensité lumineuse maximale autorisée à l'avant

4.1.3.b.2. COMMUTATION (PHARES) : Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

4.1.3.c.2. COMMUTATION (PHARES) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

4.1.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences

4.1.4.b.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES) :

Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse ou modifie la couleur émise

4.1.4.c.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES) :

Source lumineuse et lampe non compatibles

4.1.5.a.2. DISPOSITIFS DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES) : Dispositif inopérant

4.1.5.b.2. DISPOSITIFS DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES) : Le dispositif manuel ne peut être actionné depuis le siège du conducteur

4.1.5.c.2. DISPOSITIFS DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

4.1.6.a.2. LAVE-PHARES : Dispositif inopérant sur lampe à décharge

4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse ou absente

4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse

4.2.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement

4.2.2.a.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Le commutateur ne

fonctionne pas conformément aux exigences : les feux de position arrière et latéraux peuvent être éteints lorsque les feux principaux sont allumés

4.2.2.b.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

4.2.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Feu de couleur autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite

4.2.3.b.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse

4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.3.1.a.3. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Toutes les sources lumineuses ne fonctionnent pas

4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

4.3.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement

4.3.2.a.2. COMMUTATION (FEUX STOP) : Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences

4.3.2.a.3. COMMUTATION (FEUX STOP) : Totalelement inopérante

4.3.2.b.2. COMMUTATION (FEUX STOP) : Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

4.3.2.c.2. COMMUTATION (FEUX STOP) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

4.3.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP) : Feu de couleur autre que rouge ; intensité lumineuse fortement réduite

4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

4.4.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement

4.4.2.a.2. COMMUTATION (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Totalelement inopérant

4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEUR DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences

4.5.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

4.5.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement ou d'éblouissement

4.5.3.a.2. COMMUTATION (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Totalelement inopérante

4.5.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences

4.6.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement

4.6.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences

4.6.3.a.2. COMMUTATION (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE) : Le feu de recul peut être allumé sans que la marche arrière soit enclenchée

4.7.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse

4.7.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement

4.8.1.a.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Dispositif défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée

4.8.1.b.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Mauvaise fixation du dispositif : risque de détachement

4.8.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Absence ou réflexion d'une couleur autre que la couleur réglementaire

4.9.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE) : Dispositif inopérant : ne fonctionne pas pour les feux de route ou les feux de brouillard arrière

4.10.1.a.2. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE OU SEMI-REMORQUE : Mauvaise fixation des composants fixes : prise mal attachée

4.10.1.b.2. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE OU SEMI-REMORQUE : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit

4.11.1.a.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Mauvaise fixation : fixations mal attachées, contact avec des arêtes vives, probabilité de déconnexion

4.11.1.a.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Mauvaise fixation : câblage risquant de toucher des pièces chaudes, des pièces en rotation ou le sol, connexions (nécessaires au freinage, à la direction) débranchées

4.11.1.b.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Câblage fortement détérioré

4.11.1.b.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Câblage (nécessaire au freinage, à la direction) extrêmement détérioré

4.11.1.c.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit

4.11.1.c.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Isolation endommagée ou détériorée : risque imminent d'incendie, de formation d'étincelles

4.13.1.a.2. BATTERIE (S) DE SERVICE : Mauvaise fixation : risque de court-circuit

4.13.1.b.2. BATTERIE (S) DE SERVICE : Manque d'étanchéité : perte de substances dangereuses

4.14.1.a.2. COFFRE(S) À BATTERIE(S) DE TRACTION : Dégradation importante

4.14.1.b.2. COFFRE(S) À BATTERIE(S) DE TRACTION : Mauvaise fixation

4.14.2.a.2. BATTERIE DE TRACTION : Défaut d'étanchéité

4.15.1.a.2. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION : Dégradation importante

4.15.1.b.2. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION : Mauvaise fixation : risque de contact avec des pièces mécaniques ou l'environnement du véhicule

4.15.2.b.2. TRESSSES DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS : Dégradation importante

4.15.3.a.2. CONTINUITÉ DE MASSE : Non-conforme
 4.15.4.a.2. PROTECTION DE LA PRISE DE CHARGE : Absence de protection sur prise extérieure
 4.15.5.a.2. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE : Détérioration importante
 4.15.5.b.2. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE : Fixation défaillante
 4.16.1.a.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION : Détérioration importante
 4.16.1.b.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION : Fixation défaillante
 4.16.1.c.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION : Défaut d'étanchéité
 4.18.1.a.2. AUTRES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE OU DE SIGNALISATION : Présence d'un dispositif d'éclairage ou de signalisation non conforme

ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION

5.1.1.a.3. ESSIEUX : Essieu fêlé ou déformé
 5.1.1.b.2. ESSIEUX : Mauvaise fixation
5.1.1.b.3. ESSIEUX : Mauvaise fixation : stabilité perturbée, fonctionnement affecté
 5.1.1.c.2. ESSIEUX : Modification présentant un risque
5.1.1.c.3. ESSIEUX : Modification présentant un risque : stabilité perturbée, fonctionnement affecté, distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule, garde au sol insuffisante
5.1.2.a.3. PORTE-FUSÉES : Fusée d'essieu fracturée
 5.1.2.b.2. PORTE-FUSÉES : Usure excessive du pivot et/ou des bagues
5.1.2.b.3. PORTE-FUSÉES : Usure excessive du pivot et/ou des bagues : risque de détachement; stabilité directionnelle perturbée
 5.1.2.c.2. PORTE-FUSÉES : Mouvement excessif entre la fusée et la poutre
5.1.2.c.3. PORTE-FUSÉES : Mouvement excessif entre la fusée et la poutre : risque de détachement; stabilité directionnelle perturbée
 5.1.2.d.2. PORTE-FUSÉES : Jeu de la fusée dans l'essieu
5.1.2.d.3. PORTE-FUSÉES : Jeu de la fusée dans l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée
 5.1.3.a.2. ROULEMENTS DE ROUE : Jeu excessif
5.1.3.a.3. ROULEMENTS DE ROUE : Jeu excessif : stabilité directionnelle perturbée ; risque de destruction
 5.1.3.b.2. ROULEMENTS DE ROUE : Roulement de roue trop serré, bloqué
5.1.3.b.3. ROULEMENTS DE ROUE : Roulement de roue trop serré, bloqué : risque de surchauffe ; risque de destruction
 5.2.1.a.2. MOYEU DE ROUE : Écrous ou goujons de roue manquants ou desserrés
5.2.1.a.3. MOYEU DE ROUE : Fixation manquante ou mauvaise fixation qui nuit très gravement à la sécurité routière
 5.2.1.b.2. MOYEU DE ROUE : Moyeu usé ou endommagé
5.2.1.b.3. MOYEU DE ROUE : Moyeu tellement usé ou endommagé que la fixation des roues n'est plus assurée
5.2.2.a.3. JANTE : Fêlure ou défaut de soudure
 5.2.2.b.2. JANTE : Mauvais assemblage des éléments de jante
5.2.2.b.3. JANTE : Mauvais assemblage des éléments de jante : détachement probable
 5.2.2.c.2. JANTE : Jante gravement déformée ou usée
5.2.2.c.3. JANTE : Jante gravement déformée ou usée : la fixation au moyeu n'est plus assurée ; la fixation du pneu n'est plus assurée

5.2.2.d.2. JANTE : Taille, conception technique, compatibilité ou type de jante non conforme aux exigences et nuisant à la sécurité routière
 5.2.3.a.2. PNEUMATIQUES : La taille, la capacité de charge, la marque de réception ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière
5.2.3.a.3. PNEUMATIQUES : Capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse insuffisant pour l'utilisation réelle, le pneu touche une partie fixe du véhicule, ce qui compromet la sécurité de la conduite
 5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu
 5.2.3.c.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de structure différente
 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé ou entaillé
5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée
 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint
5.2.3.e.3. PNEUMATIQUES : La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences
 5.2.3.f.2. PNEUMATIQUES : Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (sécurité de conduite non compromise)
 5.2.3.g.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences
5.2.3.g.3. PNEUMATIQUES : Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences : couche de protection de la corde affectée
 5.2.3.h.2. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques est manifestement inopérant
 5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu
5.3.1.a.3. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu : jeu visible ; fixations très mal attachées
 5.3.1.b.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Un élément de ressort ou de stabilisateur est endommagé ou fendu
5.3.1.b.3. RESSORTS ET STABILISATEURS : Un élément de ressort est endommagé ou fendu : ressort ou lame principale ou lames supplémentaires très gravement affectés
 5.3.1.c.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Ressort ou stabilisateur manquant
5.3.1.c.3. RESSORTS ET STABILISATEURS : Ressort ou lame principale ou lames supplémentaires manquant(es)
 5.3.1.d.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Modification présentant un risque
5.3.1.d.3. RESSORTS ET STABILISATEURS : Modification présentant un risque: distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; ressorts inopérants
 5.3.2.a.2. AMORTISSEURS : Amortisseur mal fixé
 5.3.2.b.2. AMORTISSEURS : Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave
 5.3.3.a.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu
5.3.3.a.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée
 5.3.3.b.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive
5.3.3.b.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Élément endommagé ou

présentant une corrosion excessive : stabilité de l'élément affectée ou élément fêlé

5.3.3.c.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Modification présentant un risque

5.3.3.c.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; dispositif inopérant

5.3.4.a.2. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive

5.3.4.a.3. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée

5.3.4.b.2. ROTULES DE SUSPENSION : Capuchon antipoussière manquant ou fêlé

5.3.5.a.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Système inutilisable

5.3.5.b.2. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Un élément est endommagé, modifié ou détérioré d'une façon susceptible d'altérer le fonctionnement du système

5.3.5.b.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Un élément est endommagé, modifié ou détérioré : fonctionnement du système gravement affecté

5.3.5.c.2. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE : Fuite audible dans le système

CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS

6.1.1.a.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

6.1.1.a.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Grave fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

6.1.1.b.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches

6.1.1.b.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches : jeu dans la majorité des fixations ; résistance insuffisante des pièces

6.1.1.c.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage

6.1.1.c.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage : résistance insuffisante des pièces

6.1.1.d.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Légère fêlure ou déformation du berceau

6.1.1.d.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Grave fêlure ou déformation du berceau

6.1.1.e.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Mauvaise fixation du berceau

6.1.1.f.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau

6.1.1.f.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau : résistance insuffisante des pièces

6.1.1.g.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification présentant un risque

6.1.2.a.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement

6.1.2.a.3. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement : très grand risque de chute

6.1.3.a.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant ne présentant pas un risque particulier d'incendie

6.1.3.a.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Mauvaise fixation du réservoir ou des conduites de carburant présentant un risque particulier d'incendie

6.1.3.b.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant

6.1.3.b.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fuite de carburant : risques d'incendie ; perte excessive de substances dangereuses

6.1.3.c.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Conduites endommagées

6.1.3.e.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Risque d'incendie lié à une fuite de carburant, à une mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement, à l'état du compartiment moteur

6.1.3.f.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Système GPL/GNC/GNL non conforme aux exigences, partie du système défectueuse

6.1.3.g.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Réservoirs, carters de protection endommagés

6.1.3.h.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Contrôle impossible du réservoir

6.1.3.i.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fonctionnement au gaz carburant impossible

6.1.3.k.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Dispositif de remplissage GAZ détérioré

6.1.3.l.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Accessoires fixés sur le réservoir détériorés

6.1.4.a.2. PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact

6.1.4.a.3. PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact : chute probable de pièces ; fonctionnement gravement affecté

6.1.4.b.2. PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT : Dispositif manifestement non conforme aux exigences

6.1.5.b.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT) : Support fêlé ou mal fixé

6.1.5.c.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT) : Roue de secours mal attachée au support

6.1.5.c.3. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT) : Roue de secours mal attachée au support : très grand risque de chute

6.1.6.a.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Élément endommagé, défectueux ou fissuré

6.1.6.a.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Élément endommagé, défectueux ou fissuré (si utilisé)

6.1.6.b.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Usure excessive d'un élément

6.1.6.b.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Limite d'usure dépassée

6.1.6.c.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Mauvaise fixation

6.1.6.c.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Fixation mal attachée avec un très grand risque de chute

6.1.6.d.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Absence ou mauvais fonctionnement d'un dispositif de sécurité

6.1.6.e.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Témoin d'accouplement inopérant

6.1.6.f.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Plaque d'immatriculation illisible (hors utilisation)

6.1.6.g.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Modification présentant un risque (pièces auxiliaires)

6.1.6.g.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Modification présentant un risque (pièces principales)

6.1.6.h.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE : Accouplement trop faible

6.1.7.a.2. TRANSMISSION : Boulons de fixation desserrés ou manquants

6.1.7.a.3. TRANSMISSION : Boulons de fixation desserrés ou manquants au point de constituer une menace grave pour la sécurité routière

6.1.7.b.2. TRANSMISSION : Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission

6.1.7.b.3. TRANSMISSION : Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.c.2. TRANSMISSION : Usure excessive des joints universels

6.1.7.c.3. TRANSMISSION : Usure excessive des joints universels : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.d.2. TRANSMISSION : Raccords flexibles détériorés

6.1.7.d.3. TRANSMISSION : Raccords flexibles détériorés : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.e.2. TRANSMISSION : Arbre de transmission endommagé ou déformé

6.1.7.f.2. TRANSMISSION : Cage de roulement fissurée ou mal fixée

6.1.7.f.3. TRANSMISSION : Cage de roulement fissurée ou mal fixée : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.g.2. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé

6.1.7.h.2. TRANSMISSION : Modification illégale de la transmission

6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées

6.1.8.a.3. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations desserrées ou fêlées

6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures

6.2.1.a.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : chute probable

6.2.1.b.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Montant mal fixé

6.2.1.b.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Montant mal fixé : stabilité compromise

6.2.1.c.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Entrée de fumées du moteur ou d'échappement

6.2.1.d.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Modification présentant un risque

6.2.1.d.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux pièces en rotation ou en mouvement ou par rapport à la route

6.2.2.a.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Cabine mal fixée

6.2.2.a.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Cabine mal fixée : stabilité compromise

6.2.2.b.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Carrosserie / cabine manifestement mal centrée sur le châssis

6.2.2.c.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses

6.2.2.c.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses au point de constituer une menace très grave pour la sécurité routière

6.2.2.d.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses

6.2.2.d.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses : stabilité altérée

6.2.3.a.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement

6.2.3.b.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes coulissantes)

6.2.3.b.3. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes pivotantes)

6.2.3.c.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées

6.2.3.d.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures

6.2.4.a.2. PLANCHER : Plancher mal fixé ou gravement détérioré

6.2.4.a.3. PLANCHER : Plancher mal fixé ou gravement détérioré : stabilité insuffisante

6.2.5.a.2. SIÈGE CONDUCTEUR : Structure du siège défectueuse

6.2.5.a.3. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège mal fixé

6.2.5.b.2. SIÈGE CONDUCTEUR : Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage

6.2.5.b.3. SIÈGE CONDUCTEUR : Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage : siège mobile ou dossier impossible à fixer

6.2.6.a.2. AUTRES SIÈGES : Sièges défectueux ou mal fixés (pièces principales)

6.2.6.b.2. AUTRES SIÈGES : Dépassement du nombre de sièges autorisé ; disposition non conforme à la réception

6.2.7.a.2. COMMANDES DE CONDUITE : Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement

6.2.7.a.3. COMMANDES DE CONDUITE : Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement : sécurité compromise

6.2.8.a.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE : Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé : stabilité insuffisante

6.2.8.b.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE : Marchepied ou anneau dans un état susceptible de blesser les utilisateurs

6.2.8.c.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE : Mauvais fonctionnement du marchepied escamotable

6.2.9.a.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS : Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement

6.2.9.b.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS : Pièces rapportées risquant de causer des blessures, sécurité compromise

6.2.9.c.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS : Équipement hydraulique non étanche : perte excessive de substances dangereuses

6.2.10.a.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS : Manquants, gravement détériorés ou risque de chute

6.2.10.c.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS : Non-conforme aux exigences

6.2.11.a.2. BÉQUILLE : Manquante ou mal fixée ou gravement rouillée

6.2.11.c.2. BÉQUILLE : Risque de se déplier lorsque le véhicule est en mouvement

6.2.13.a.2. AUTRES OUVRANTS : Un ouvrant est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermé

6.2.13.b.2. AUTRES OUVRANTS : Détérioration susceptible de provoquer des blessures

AUTRE MATERIEL

7.1.1.a.2. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES : Point d'ancrage gravement détérioré

7.1.1.a.3. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES : Point d'ancrage gravement détérioré : stabilité réduite

7.1.1.b.2. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES : Ancrage desserré

7.1.2.a.3. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Ceinture de sécurité obligatoire manquante ou non montée

7.1.2.b.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension

7.1.2.c.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Ceinture de sécurité non conforme aux exigences

7.1.2.d.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement

7.1.2.e.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Rétracteur de ceinture de sécurité endommagé ou ne fonctionnant pas correctement

7.1.3.a.2. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ : Limiteur d'effort manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule

7.1.3.b.2. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.4.a.2. PRÉTENSIONNEUR DE CEINTURE DE SÉCURITÉ : Prétensionneur endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas au véhicule

7.1.4.b.2. PRÉTENSIONNEUR DE CEINTURE DE SÉCURITÉ : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.5.a.2. AIRBAG : Coussins gonflables manifestement manquants ou ne convenant pas pour le véhicule

7.1.5.b.2. AIRBAG : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.5.c.2. AIRBAG : Coussin gonflable manifestement inopérant

7.1.6.a.2. SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE (SRS) : L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système

7.1.6.b.2. SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE (SRS) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.2.1.a.2. EXTINCTEUR : Manquant

7.2.1.b.2. EXTINCTEUR : Non conforme aux exigences : si requis

7.3.1.b.2. SERRURES ET DISPOSITIF ANTIVOL : Défectueux

7.3.1.b.3. SERRURES ET DISPOSITIF ANTIVOL : Défectueux : le dispositif se verrouille ou se bloque inopinément

7.7.1.a.2. AVERTISSEUR SONORE : Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant

7.7.1.c.2. AVERTISSEUR SONORE : Non-conforme aux exigences : risque que le son émis soit confondu avec celui des sirènes officielles

7.8.1.a.2. INDICATEUR DE VITESSE : Manquant (si requis)

7.8.1.b.2. INDICATEUR DE VITESSE : Totalement inopérant

7.8.1.c.2. INDICATEUR DE VITESSE : Totalement dépourvu d'éclairage

7.9.1.a.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Non conforme aux exigences

7.9.1.b.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Dispositif inopérant

7.9.1.c.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Scellés défectueux ou manquants

7.9.1.d.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Plaque d'installation ou de vérification manquante, illisible ou périmée

7.9.1.e.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Altération ou manipulation évidente

7.9.1.f.2. CHRONOTACHYGRAPHE : La taille des pneumatiques n'est pas compatible avec les paramètres d'étalonnage

7.9.1.g.2. CHRONOTACHYGRAPHE : Ouverture de la trappe d'accès aux scellés impossible

7.10.1.a.2. LIMITEUR DE VITESSE : Non-conforme aux exigences

7.10.1.b.2. LIMITEUR DE VITESSE : Dispositif manifestement inopérant

7.10.1.c.2. LIMITEUR DE VITESSE : Vitesse de consigne incorrecte

7.10.1.d.2. LIMITEUR DE VITESSE : Scellés défectueux ou manquants

7.10.1.e.2. LIMITEUR DE VITESSE : Etiquette manquante ou illisible

7.10.1.f.2. LIMITEUR DE VITESSE : La taille des pneumatiques n'est pas compatible avec les paramètres d'étalonnage

7.11.1.b.2. COMPTEUR KILOMÉTRIQUE : Manifestement inopérant

7.12.1.a.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé

7.12.1.b.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Câblage endommagé

7.12.1.c.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Autres composants manquants ou endommagés

7.12.1.d.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Commutateur endommagé ou ne fonctionnant pas correctement

7.12.1.e.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : L'indicateur de dysfonctionnement de l'ESC fait état d'une défaillance du système

7.12.1.f.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ (ESC) : Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

NUISANCE

8.1.1.a.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Niveaux de bruit anormalement élevé ou excessif

8.1.1.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit

8.1.1.b.3. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Très grand risque de chute

8.2.11.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ : L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux

8.2.11.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ : Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions

8.2.12.d.2. ÉMISSIONS DES MOTEURS À ALLUMAGE COMMANDÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important

8.2.12.g.2. ÉMISSIONS DES MOTEURS À ALLUMAGE COMMANDÉ : Fumée excessive

8.2.21.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION : L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux

8.2.21.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION : Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions

8.2.22.a.2. OPACITÉ : L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables

8.2.22.b.2. OPACITÉ : L'opacité dépasse les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou les mesures sont instables

8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important

8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

8.2.22.f.2. OPACITÉ : Fumée excessive

8.2.23.a.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Fuite de solution d'urée

8.2.23.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Ouverture impossible du réservoir de solution d'urée ou absence du bouchon de réservoir

8.2.23.c.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : L'indicateur de dysfonctionnement du système SCR fait état d'une défaillance

8.2.23.d.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Le système signale la nécessité de remplir le réservoir d'urée

8.2.23.e.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Fusible associé au circuit électrique d'alimentation du système SCR endommagé ou contrôle impossible du fusible

8.2.23.f.3. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Retrait du fusible associé au circuit électrique d'alimentation du système SCR

8.2.23.g.3. SYSTÈME DE RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE (SCR) : Présence d'un émulateur sur la prise OBD, dans la boîte à fusibles ou dans le compartiment moteur

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route

8.4.1.a.3. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : écoulement permanent constituant un risque très grave.

CONTROLES SUPPLEMENTAIRES - TCP

9.1.1.a.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Fonctionnement défectueux

9.1.1.a.3. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Non fonctionnement

9.1.1.b.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Mauvais état : risque de blessures

9.1.1.b.3. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Mauvais état : très grand risque de chute

9.1.1.c.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Commande d'urgence défectueuse

9.1.1.c.3. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Commande d'urgence inopérante

9.1.1.d.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Télécommande des portes (commande au tableau de bord) ou dispositifs d'alerte défectueux

9.1.1.e.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Non conformes aux exigences

9.1.1.f.2. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Largeur de porte insuffisante

9.1.2.a.2. ISSUES DE SECOURS : Fonctionnement défectueux

9.1.2.a.3. ISSUES DE SECOURS : Non fonctionnement

9.1.2.b.2. ISSUES DE SECOURS : Signalisation des issues de secours manquante

9.1.2.c.2. ISSUES DE SECOURS : Plus d'un marteau brise-vitre manquant

9.1.2.c.3. ISSUES DE SECOURS : Aucun marteau brise-vitre

9.1.2.d.2. ISSUES DE SECOURS : Non conformes aux exigences

9.2.1.a.2. SYSTÈME DE DÉSEMBUAGE ET DE DÉGIVRAGE : Mauvais fonctionnement : Affecte la sécurité de la conduite

9.2.1.a.3. SYSTÈME DE DÉSEMBUAGE ET DE DÉGIVRAGE : Émission de gaz toxiques dans la cabine de conduite ou l'habitacle

9.3.1.a.3. SYSTÈME DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE : Émission de gaz toxiques dans la cabine de conduite ou l'habitacle

9.4.1.a.2. SIÈGES DE PASSAGERS (Y COMPRIS LES SIÈGES POUR LE PERSONNEL D'ACCOMPAGNEMENT) : Le siège basculant ou pliant ne fonctionne pas automatiquement : issue de secours obstruée

9.4.1.b.3. SIÈGES DE PASSAGERS (Y COMPRIS LES SIÈGES POUR LE PERSONNEL D'ACCOMPAGNEMENT) : Non conforme aux exigences

9.4.2.a.2. SIÈGE DU CONDUCTEUR (EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES) : Dispositifs spéciaux défectueux : Champ de vision réduit

9.4.2.b.2. SIÈGE DU CONDUCTEUR (EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES) : Protection du conducteur mal fixée ou non conforme aux exigences : risque de blessure

9.4.3.a.2. COUCHETTE : Détérioration notable ou fixation défectueuse

9.5.1.a.2. DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET D'INDICATION DE PARCOURS : Dispositifs défectueux ou non conformes aux exigences : totalement inopérants

9.6.1.a.2. COULOIRS, EMPLACEMENT POUR VOYAGEURS DEBOUT : Mauvaise fixation du plancher

9.6.1.a.3. COULOIRS, EMPLACEMENT POUR VOYAGEURS DEBOUT : Mauvaise fixation du plancher : stabilité compromise

9.6.1.b.2. COULOIRS, EMPLACEMENT POUR VOYAGEURS DEBOUT : Mains courantes ou poignées défectueuses : mal fixées ou inutilisables

9.6.1.c.2. COULOIRS, EMPLACEMENT POUR VOYAGEURS DEBOUT : Non conformes aux exigences : largeur ou espace insuffisant

9.7.1.a.2. ESCALIERS ET MARCHES : Endommagés

9.7.1.a.3. ESCALIERS ET MARCHES : Stabilité compromise

9.7.1.b.2. ESCALIERS ET MARCHES : Les marches escamotables ne fonctionnent pas correctement

9.7.1.c.2. ESCALIERS ET MARCHES : Non conformes aux exigences : largeur insuffisante ou hauteur excessive

9.8.1.a.2. SYSTEMES DE COMMUNICATION AVEC LES VOYAGEURS : Système défectueux totalement inopérant

9.8.1.b.2. SYSTEMES DE COMMUNICATION AVEC LES VOYAGEURS : Système absent

9.10.1.a.2. PORTES ARRIÈRE : Protection des portes non conforme aux exigences concernant cette forme de transport : mauvais fonctionnement

9.10.1.a.3. PORTES ARRIÈRE : Protection des portes non conforme aux exigences concernant cette forme de transport : non fonctionnement

9.11.1.a.2. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Fonctionnement défectueux

9.11.1.a.3. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Fonctionnement défectueux : sécurité compromise

9.11.1.b.2. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Stabilité compromise ; risque de blessures

9.11.1.c.3. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Commande(s) défectueuse(s) : sécurité compromise

9.11.1.d.2. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Avertisseur(s) totalement inopérant(s)

9.11.1.e.3. PORTES, RAMPES ET ASCENSEURS : Non conformes aux exigences

9.11.2.b.2. SYSTÈME DE RETENUE DU FAUTEUIL ROULANT : Mauvais état : stabilité compromise ; risque de blessures
9.11.2.d.3. SYSTÈME DE RETENUE DU FAUTEUIL ROULANT : Non conformes aux exigences
 9.12.4.a.2. DISPOSITIF ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD) : Absence
 9.12.4.b.2. DISPOSITIF ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD) : Plombage du dispositif éthylotest anti-démarrage défectueux ou absent
 9.12.5.a.2. COUPE-CIRCUIT : Absence ou non-fonctionnement

VEHICULES DESTINES A L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE

12.1.1.a.2. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE : Panneau détérioré : partie saillante
 12.1.1.c.2. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE : Mauvaise fixation : risque de détachement
 12.2.2.a.2. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé
 12.2.2.b.2. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE : Absent
 12.2.3.a.2. DOUBLE COMMANDE MANUELLE : Fonctionnement perturbé
 12.2.4.a.2. DOUBLE COMMANDE ACCÉLÉRATEUR : Absente
 12.2.5.a.2. DOUBLE COMMANDE FREINAGE : Absente
 12.2.6.a.2. DOUBLE COMMANDE DE DÉBRAYAGE : Fonctionnement perturbé
 12.2.6.b.2. DOUBLE COMMANDE DE DÉBRAYAGE : Absente

CONTROLES SUPPLEMENTAIRES TMD

14.1.1.a.2. CERTIFICAT D'AGRÉMENT TMD : Non conforme
14.1.1.a.3. CERTIFICAT D'AGRÉMENT TMD : Absent ou périmé
14.1.1.b.3. CERTIFICAT D'AGRÉMENT TMD : Non concordant avec le véhicule ou le document d'identification
14.1.3.a.3. ATTESTATION DE CONTRÔLE ET ÉPREUVES DES CITERNES OU ÉLÉMENTS DE VÉHICULE-BATTERIE : Absente ou non conforme
 14.1.4.a.2. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE : PV d'épreuve hydraulique absent ou non conforme
 14.1.4.b.2. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE : PV d'épreuve d'étanchéité absent ou non conforme
 14.1.4.c.2. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE : Fiche de suivi absente ou non conforme
 14.2.1.a.2. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant mal fixé
14.2.1.a.3. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant mal fixé : risque de court-circuit
 14.2.1.b.2. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Isolation endommagée ou détériorée
14.2.1.b.3. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit
 14.2.1.c.2. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant ou raccordement endommagé ou détérioré
14.2.1.c.3. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant ou raccordement endommagé ou détérioré : risque de court-circuit
 14.2.1.d.2. COMPOSANTS ÉLECTRIQUES EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Composant ou raccordement non conforme aux exigences
 14.2.2.a.2. MISE À LA TERRE : Prise de terre détériorée
14.2.2.a.3. MISE À LA TERRE : Prise de terre absente ou non raccordée au châssis

14.2.2.b.2. MISE À LA TERRE : Liaison équipotentielle avec le châssis détériorée
14.2.2.b.3. MISE À LA TERRE : Liaison équipotentielle avec le châssis absente
 14.3.1.a.2. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLLEMENT/COUP-DE-POING : Composant mal fixé
14.3.1.a.3. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLLEMENT/COUP-DE-POING : Composant mal fixé : risque de court-circuit
 14.3.1.b.2. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLLEMENT/COUP-DE-POING : Isolation endommagée ou détériorée
14.3.1.b.3. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLLEMENT/COUP-DE-POING : Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit
 14.3.1.c.2. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLLEMENT/COUP-DE-POING : Composant ou raccordement endommagé ou détérioré
14.3.1.c.3. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLLEMENT/COUP-DE-POING : Composant ou raccordement endommagé ou détérioré : risque de court-circuit
 14.3.1.d.2. COUPE-BATTERIE - ANTI-EMBALLLEMENT/COUP-DE-POING : Composant ou raccordement absent, non conforme aux exigences ou non fonctionnel
 14.4.1.a.2. PROTECTION THERMIQUE DU RALENTISSEUR : Absente
 14.4.2.a.2. PROTECTION THERMIQUE DE L'ÉCHAPPEMENT : Absente ou mal positionnée
 14.4.3.a.2. PROTECTION THERMIQUE EN ARRIÈRE DE LA CABINE : Absente ou non conforme aux exigences
 14.4.4.a.2. CHAUFFAGE À COMBUSTION : Système non conforme aux exigences
14.4.4.a.3. CHAUFFAGE À COMBUSTION : Équipement d'un système de chauffage à combustion présent dans le compartiment de transport
 14.4.5.a.2. EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LE COMPARTIMENT MOTEUR : Système détérioré avec mise en cause du fonctionnement
14.4.5.a.3. EXTINCTEURS AUTOMATIQUES POUR LE COMPARTIMENT MOTEUR : Système absent
 14.4.6.a.2. PROTECTION THERMIQUE CONTRE LES FEUX DE PNEUMATIQUES : Détériorée
14.4.6.a.3. PROTECTION THERMIQUE CONTRE LES FEUX DE PNEUMATIQUES : Absente ou non conforme aux exigences
 14.5.1.a.2. MARQUAGE DE LA CITERNE OU DES ÉLÉMENTS DU VÉHICULE-BATTERIE : Identification de la citerne impossible
 14.5.1.b.2. MARQUAGE DE LA CITERNE OU DES ÉLÉMENTS DU VÉHICULE-BATTERIE : Codage ADR absent ou illisible
 14.5.1.c.2. MARQUAGE DE LA CITERNE OU DES ÉLÉMENTS DU VÉHICULE-BATTERIE : Plaque COV absente ou illisible
 14.5.2.a.2. CITERNE ET ÉLÉMENTS DE VÉHICULE-BATTERIE : Citerne ou élément détérioré avec risque de fuite
14.5.2.a.3. CITERNE ET ÉLÉMENTS DE VÉHICULE-BATTERIE : Citerne ou élément détérioré avec fuite ou risque de décrochage
 14.5.3.a.2. ÉQUIPEMENTS DE LA CITERNE : Détériorés avec risque de fuite ou de décrochage
14.5.3.a.3. ÉQUIPEMENTS DE LA CITERNE : Détériorés avec fuite ou absent
 14.5.3.b.2. ÉQUIPEMENTS DE LA CITERNE : Équipement COV incomplet ou absent
 14.5.4.a.2. FLEXIBLE : Détérioré avec risque de fuite
14.5.4.a.3. FLEXIBLE : Détérioré avec fuite
 14.5.4.b.2. FLEXIBLE : Risque de décrochage
 14.6.1.a.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS : Non étanche ou ne disposant pas de protection contre les intempéries
 14.6.1.b.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS : Interstices présents entre la cabine et le compartiment de transport

14.6.1.c.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS :

Interstices présents sur la surface de chargement

14.6.1.d.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS :

Joint à recouvrement des portes absents ou détériorés

14.6.1.e.2. COMPARTIMENT DE TRANSPORT D'EXPLOSIFS : Paroi
non conforme aux exigences

14.6.2.a.2. VERROU DE SÛRETÉ (EXPLOSIFS) : Détérioré

14.6.2.a.3. VERROU DE SÛRETÉ (EXPLOSIFS) : Absents

LEXIQUE

CTP :	Contrôle Technique Périodique (noté VTP dans les précédents bilans)
CV :	Contre-Visite
Taux CV S :	Taux de Contre-Visites pour défaillance majeure
Taux CV R :	Taux de Contre-Visites pour défaillance critique
TCP :	Transport en Commun de Personnes
TMD :	Transport de Marchandises Dangereuses
VE-TCP :	Véhicule Ecole de Transport en Commun de Personnes
VTMA-TCP :	Véhicule de Transport de Marchandises utilisé en Transport en Commun de Personnes
VM-TMD :	Véhicule à Moteur de Transport de Marchandises Dangereuses
VR-TMD :	Véhicule Remorqué de Transport de Marchandises Dangereuses
Habilitation Q2 :	Niveau d'habilitation du contrôleur obligatoire pour le contrôle des Véhicules de Transport en Commun de Personnes
Habilitation Q3 :	Niveau d'habilitation du contrôleur obligatoire pour le contrôle des Véhicules de Transport de Marchandises Dangereuses